

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Ivry-sur-Seine — 2 mars 2017

Sommaire

<u>Ouverture</u>	1
<u>Fatiha AGGOUNE</u>	2
<u>Vice-présidente du Conseil général du Val-de-Marne en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'observatoire de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, des droits humains et des droits des migrants</u>	2
<u>Conférence : « Le capitaine est enceinte ». Violences faites à la langue et violences faites aux femmes</u>	4
<u>Eliane VIENNOT</u>	4
<u>Professeure de littérature française de la Renaissance à l'Université Jean Monnet (Saint –Etienne) et membre de l'Institut Universitaire de France</u>	4
<u>L'action et l'engagement pour une langue et une communication non sexiste</u>	9
<u>« L'égalité c'est pas sorcier »</u>	9
<u>Henriette ZOUGHEBI</u>	9
<u>Présidente de l'association « L'égalité, c'est pas sorcier »</u>	9
<u>Présentation du guide « Pour une communication publique sans stéréotype de sexe »</u>	11
<u>Claire GUIRAUD</u>	11
<u>Secrétaire générale du Haut Conseil à l'Égalité</u>	11
<u>Atelier 1 : Lutter contre les stéréotypes dans les métiers</u>	12
<u>Amandine Trizac-Lejemble</u>	12
<u>Association Créations Omnivores</u>	12

<u>Atelier 2 : Lutter contre les stéréotypes dans l'éducation : toutes et tous concerné.e.s (parents, enseignant.e.s, éducateurs.trices...)</u>	16
<u>Amandine BERTON-SCHMITT</u>	16
<u>Centre Hubertine Auclert</u>	16
I) <u>Les grands enjeux d'une éducation égalitaire</u>	16
II) <u>Rôle des pouvoirs publics pour une éducation égalitaire ?</u>	17
<u>Table ronde : « Combattre toutes les formes de violences faites aux femmes » animée par Iman KARZABI, Observatoire régional des violences faites aux femmes, centre Hubertine Auclert</u>	21
<u>Atelier 3 : Lutter contre le cybersexisme</u>	28
<u>Aurélie LATOURES</u>	28
<u>Observatoire régional des violences faites aux femmes, Centre Hubertine Auclert</u>	28
<u>Atelier 4 : Témoins de violences faites aux femmes : que faire ?</u>	31
<u>Alma GUIRAO</u>	31
<u>Créatrice de l'application HandsAway</u>	31
<u>Conclusion</u>	38
<u>Fatiha AGGOUNE</u>	38
<u>Vice-présidente du Conseil général du Val-de-Marne en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'observatoire de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, des droits humains et des droits des migrants</u>	38

Fatiha AGGOUNE

Vice-présidente du Conseil général du Val de Marne en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'observatoire de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, des droits humains et des droits des migrants

Je remercie la ville d'Ivry de nous accueillir pour cette journée. Je suis heureuse et fière de lancer cette deuxième conférence départementale de l'égalité femmes-hommes. La matinée sera consacrée aux stéréotypes sexistes et l'après-midi à la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'observatoire de l'égalité femmes-hommes est né en 2000. Il constitue un véritable point d'appui pour l'action des associations et l'ensemble des professionnels sur notre territoire.

Depuis 2016, nous avons pris de nouvelles orientations pour sa gouvernance, notamment en matière de parité et dans le développement d'actions au sein de nos politiques départementales. Deux groupes de travail ont été lancés, pour permettre à l'ensemble des partenaires de l'égalité du département de contribuer à la réflexion et de favoriser la réalisation de projets partagés.

L'action publique peut réduire les inégalités. L'égalité femmes/hommes est un objectif politique porté par l'exécutif départemental, afin que les mêmes libertés et les mêmes droits soient accordés aux femmes et aux hommes.

Dès lors que les droits des femmes régressent, l'ensemble de la société régresse ; *a contrario*, dès lors que les droits des femmes progressent, l'ensemble de la société progresse. L'égalité est un enjeu de société.

Le département s'engage particulièrement auprès des jeunes car les violences sexistes ou sexuelles prennent de nouvelles formes. Il s'est associé à la campagne du centre Hubertine Auclert « Stop, cybersexisme » à laquelle quatre collègues participent. Une vidéo en direction des jeunes a en outre été réalisée par le département.

Dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes sexistes, nous avons engagé la création d'une plateforme Internet dédiée et nous poursuivons notre action avec les 72 heures de la mixité professionnelle. Le département a l'intention de signer prochainement la convention d'engagement par une communication publique sans stéréotype de sexe. Une première action concrète sera menée, avec le changement de nom de la délégation de droits de l'homme en droits humains.

La volonté politique du département est d'inscrire l'égalité femmes-hommes dans une politique intégrée. Chaque année, un rapport spécifique est établi, faisant le bilan des actions menées et à mener par les services départementaux en matière de l'égalité sur le territoire.

La lutte pour améliorer les conditions de vie des femmes profite à toutes et à tous, qu'il s'agisse de la lutte contre les violences faites aux femmes, du droit à disposer de son corps ou encore de l'égalité professionnelle. Les femmes sont les premières concernées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, le chômage et les emplois précaires. Elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales et minoritaires dans les postes de responsabilité économique et politique.

Dans le Val-de-Marne, plus de 1 famille avec un enfant sur 4 est monoparentale. 22 % des femmes occupent un poste de cadre et 40 % sont des employées. Elles gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes et 20,2 % d'entre elles occupent un emploi à temps partiel.

Lutter contre les stéréotypes se joue dès le parcours d'orientation des jeunes. On assiste à une ségrégation sexuée des filières scolaires, correspondant à la ségrégation sur le marché du travail. De plus, les diplômés féminins sont dévalorisés. En dépit d'une meilleure réussite scolaire, à diplôme égal, les femmes rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi et leur taux de chômage est plus élevé. Leur salaire reste, au niveau national, 25 % inférieur en moyenne à celui des hommes.

Les femmes sont malheureusement trop souvent victimes de multiples formes de violence. Chaque année, elles sont 216 000 à être victimes de violences sexuelles ou physiques de la part de leur compagnon ou ex-compagnon. Dans le département du Val de-Marne, les violences sexuelles ont augmenté de 27,9 % en 2014/2015 par rapport à l'année précédente.

En février 2016, le Conseil départemental a adopté un vœu à l'unanimité faisant de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause départementale. L'OMS considère les violences de genre comme l'un des problèmes majeurs en matière de santé publique dans le monde. Les violences faites aux femmes constituent des atteintes intolérables à leur

intégrité et à leur dignité et une violation de leurs droits fondamentaux. Les conséquences psychosomatiques, sociales et économiques qu'elles induisent sont considérables. Pour mettre fin aux violences sexistes, pour l'accès des femmes à une autonomie financière, pour l'éducation des jeunes filles, pour l'accès aux droits reproductifs, pour une représentation politique et citoyenne des femmes à tous les échelons, une politique volontariste et toujours plus ambitieuse doit être menée, tant au niveau local que national.

Au-delà des frontières, les enjeux sont identiques. Je pense aux trois militantes kurdes assassinées, au combat mené par le Comité des femmes djiboutiennes contre les viols et l'impunité de l'armée djiboutienne, qui dure depuis plus de 40 ans, à l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux Etats-Unis, entouré des plus conservateurs en matière de droit des femmes. L'Europe connaît aussi des reculs, notamment par rapport à l'IVG.

Dans notre pays, je salue l'extension du délit d'entrave à l'IVG mais je m'insurge des propos nauséabonds entendus lors de ces débats. La France n'est pas épargnée. A l'aube des échéances électorales 2017, les droits des femmes sont de tous les débats. Ils sont au cœur des orientations politiques de chacun des courants. Ils le sont également, de façon plus insidieuse, par les dernières réformes, telles celles du droit du travail, accentuant les inégalités.

Cette journée sera l'occasion d'échanger et de partager ensemble. Je remercie toutes les intervenantes.

Je souhaite, pour terminer, remercier les services départementaux pour l'organisation de cette journée, et plus particulièrement l'observatoire de l'égalité.

Conférence : « Le capitaine est enceinte ». Violences faites à la langue et violences faites aux femmes

Eliane VIENNOT

Professeure de littérature française de la Renaissance à l'Université Jean Monnet (Saint –Etienne) et membre de l'Institut Universitaire de France

Pour titrer cette conférence, j'ai repris la phrase, « *Le capitaine Prieur est enceinte* ». Le capitaine Prieur était l'une des espionnes de l'affaire du Rainbow Warrior, qui a écopé de quatre ans de prison. Au bout de deux ans, nous avons appris qu'elle était enceinte. Ce communiqué est ancien mais de nos jours, nous constatons également des phrases surprenantes. Par exemple, dans une communication de la ville de Bourges du 14 février 2017, on peut lire : « Madame le directeur général des services ».

Que faire avec ces stéréotypes ? Depuis 1986, un certain nombre de textes invitent à utiliser les termes féminins qui existent. Les agent.e.s de la fonction publique doivent pouvoir s'y appuyer.

Il est également possible d'avoir affaire à des propos scientifiques. Marina Yaquello disait, en 1994 : « comment on nomme les femmes, comment on parle d'elles, et comment elles parlent d'elles-mêmes, comment on les fait apparaître ou disparaître à travers les mots employés n'est pas une affaire de langage mais de choix politique, d'acceptation ou de refus de la place seconde assignée aux femmes dans la société. La langue est en effet un miroir qui renvoie une image sans fard des rapports sociaux de sexe, ceux que l'Histoire a construits et que, volontairement ou par habitude, nous continuons de reproduire par la parole et par l'écrit. Ainsi, certaines formes de langage, parmi les plus courantes, occultent-elles l'existence des femmes. Elles véhiculent de surcroît des stéréotypes sexuels et des préjugés qui limitent la portée des transformations de la condition féminine et des évolutions en cours. À ce titre, la bataille pour une langue délivrée de ses archaïsmes sexistes s'inscrit au tout premier rang de celle pour la parité. »

Je suis tout à fait d'accord avec ces propos mais je souhaite insister sur la formule finale : « *une langue délivrée de ses archaïsmes sexistes* ». J'essaierai de vous montrer qu'il ne s'agit pas de l'héritage d'une langue archaïque, qu'il s'agirait de transformer. La langue très masculinisée dont nous parlons constitue au contraire un héritage récent.

Au Moyen-Age, un certain nombre de métiers féminins existaient, comme l'atteste *Le Livre de la Taille* de 1296-1297.

A la Renaissance, de nombreuses femmes ont gouverné, contrairement à ce que nous apprenons à l'école. La pièce de théâtre *Hippolyte* de Robert Garnier (1573) utilise le terme autrice, comme féminin d'auteur. Les termes « possesseuse » ou « femme d'Etat » étaient courants. Dans un texte d'Anne de Marquetz, on peut voir que l'accord du masculin ne l'emportait pas sur le féminin, au profit d'un accord de proximité (« contenant diverses prières, méditations, hymnes et actions de grâces à Dieu »). En outre, le participe présent, aujourd'hui invariable, s'accordait. Ce mouvement fait partie de la grande entreprise de masculino-singularisation.

Avant la création de l'Académie française (dans les années 1630), tous les noms d'office et dignités appartenant aux hommes étaient masculins et tous ceux appartenant aux femmes étaient féminins. Dans le fonctionnement normal de la langue française, des mots féminins sont utilisés quand il est question de femmes et des mots masculins quand il est question d'hommes. Les académiciens eux-mêmes parlaient la langue ancienne. Chapelain écrit, par exemple, dans *Lettre à Guez de Balzac* (1639), « il n'y a rien de si *dégoûtant que de s'ériger en écrivaine et entretenir pour cela seulement commerce avec les beaux esprits (...)*. *Tout ce que vous dites sur les femmes autrices est admirable* ». Les académiciens actuels devraient lire ce qu'écrivaient leurs prédécesseur.e.s. Si les mots sont normaux, les femmes qui osent écrire posent en revanche problème. Elles sont empêchées d'étudier, on essaie qu'elles bénéficient du moins d'éducation possible or leurs œuvres connaissent du succès. Elles sont très célèbres, ce qui est agaçant pour ces messieurs, qui estiment détenir le monopole sur la parole publique.

A la fin du 17^{ème} siècle, un prétendu grammairien, Nicolas Andry de Boisregard dit : « il faut dire cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre ; et non poétesse, *philosophesse, médecine, autrice, peintresse, etc.* ». Tous ces mots étaient utilisés autour de lui. Il est à noter que les termes condamnés au féminin ne sont pas des termes de petits métiers mais des termes prestigieux d'activités exercées par les hommes.

Au bout de cinq ans, les membres de l'Académie française produisent leur premier dictionnaire. On y trouve une définition d'ambassadeur. Une entrée ambassadrice reprend une définition propre, « dame envoyée en ambassade » et, en seconde position, « on appelle aussi ambassadrice la femme d'un ambassadeur ».

Un dissident de l'académie, Pierre Richelet, a sorti son propre dictionnaire avant celui de l'Académie. Il propose comme définition d'académicienne : « mot nouveau fait au sujet de Madame *Des-Houlières*. Il signifie la personne du beau Sexe qu'on a reçue dans une Académie de gens de lettres. L'Académie royale d'Arles a envoyé à la spirituelle Madame *Des-Houlières des lettres d'Académicienne* ; et elle est la première qui ait reçu des femmes. Cette célèbre compagnie est aussi très galante, et ne saurait être assez louée d'une si glorieuse conduite en faveur du beau sexe. » Des hommes sont tout à fait favorables à l'égalité des sexes. Richelet a dû insister pour que l'Académie française reçoive des femmes.

L'accord de proximité commence à poser problème au 17^{ème} siècle. Vaugelas dit ainsi : « Comment dirons-nous donc ? Il faudrait dire ouverts, selon la grammaire latine qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues : que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ; mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder, parce qu'elle n'a point accoutumé de l'ouïr dire de cette façon, et rien ne plaît à l'oreille, pour ce qui est de la phrase et de la diction, que ce qu'elle a accoutumé d'ouïr. » Dupleix, quelques années plus tard, remarque : « parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif. »

Racine, académicien dissident, pratique toujours, en 1677, l'accord de proximité :

« Mon mal vient de plus loin.

A peine au fils d'Egée sous les lois de l'hymen je m'étais engagée,

Mon repos, mon bonheur semblait être affermi,

Athènes me montra mon superbe ennemi.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue... ».

Dans la Princesse de Clèves (1678), Madame de Lafayette utilise également l'accord de proximité : « Elle passa tout le jour des fiançailles chez elle à se parer, pour se trouver le soir au bal et au festin royal qui se faisait au Louvre ».

Dans les années 1650, l'attribut « la » est remplacé par l'attribut « le ». Bouhours dit ainsi : « M. de Vaugelas a décidé qu'un homme ayant dit, quand je suis malade, j'ai à voir compagnie, une femme doit répondre, et moi quand je le suis, je suis bien aise de ne voir personne. Il veut même que ce soit une faute de dire quand je la suis. M. Patru n'est pas tout à fait de ce sentiment, et il en a de bonnes raisons, qu'il nous expliquera lui-même dans les Remarques qu'il prépare; mais en attendant, je crois qu'on s'en peut tenir à la décision de M. de Vaugelas. »

Des termes sont déjà en train d'être masculin-singularisés, en dépit des batailles à ce sujet. Giles Ménage, en 1694, raconte : « Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : *Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement ».*

A l'âge des Lumières, de nouvelles attaques adviennent. Dans le Dictionnaire de Trévoux (1752), autrice est défini comme « un mot que l'usage n'admet pas, pour signifier celle qui a composé un ouvrage d'esprit ». Les injonctions ne fonctionnent toutefois pas car leurs auteurs ne possèdent pas les moyens de les faire passer à grande échelle dans la bonne société.

En 1762, le dictionnaire de l'Académie reprend le terme « ambassadeur » mais l'entrée « ambassadrice » se résume à « la femme d'un ambassadeur ». Les femmes ambassadrices existent toujours mais elles sont niées dans le dictionnaire.

Dans *le Journal des dames*, en 1762, la directrice proteste : « Il semble que les hommes aient voulu nous ravir jusqu'aux noms qui nous sont propres. Je me propose donc, pour nous en venger, de féminiser tous les mots qui nous conviennent. Si nos bonnes anciennes ont, par politesse ou par crainte de ceux qui se disent nos maîtres et qui veulent décider de tout, souffert que les hommes réglassent la langue, je ne serai ni aussi polie, ni aussi soumise, à moins qu'ils ne s'accordent avec la raison, qui s'offense d'entendre appeler une femme auteur. Autant faudrait-il dire un femme : les puristes ne devraient pas être plus choqués de l'un que de l'autre ».

En 1767, Beauzée dit ainsi : « Si un adjectif se rapporte à plusieurs noms appellatifs de différents genres, il se met [...] au pluriel et il s'accorde en genre avec celui des noms qui est du genre le plus noble. Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».

Au moment de la Révolution, les femmes militantes étaient conscientes des problèmes, allant jusqu'à dire, dans un projet de décret, « *le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles* ».

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne vaut pas pour tous et les femmes le savent parfaitement. Certaines ont protesté : « est-il permis de garder le silence quand, après avoir décrété les droits de l'homme, on a entendu ceux qui ont concouru à cette œuvre dire, avec ostentation, que les droits de la femme n'y étaient pas compris ; que les femmes n'étaient rien et ne pouvaient pas être autre chose que les bêtes de somme de l'humanité ? ». C'est le moment où Olympe de Gouges propose, en face de la déclaration des droits de l'homme, la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

A la suite de la Révolution, le nouveau rapport de force se remarque dans le domaine de la langue. L'un des acteurs majeurs de la Révolution, Sylvain Maréchal, explique, dans un projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) : « pas plus que la langue française, la raison ne veut qu'une femme soit auteur. Ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul ».

A l'époque des temps modernes, Napoléon crée l'Institut, siège des académies. Bescherelle écrit une *Grammaire nationale* en 1834 dans laquelle un chapitre s'intitule : « noms qui expriment des états, des qualités qu'on regarde, en général, comme ne convenant qu'à des hommes » : « Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse, graveuse, compositrice, traductrice, etc., mais bien professeur, graveur, compositeur, traducteur, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions.* » Il ne s'intéresse pas aux petits métiers ni à ceux qui posent le plus problème (avocate, ambassadrice, chancelière, etc.), car les femmes n'y sont plus présentes.

A partir du milieu du 20^{ème} siècle, beaucoup de domaines se sont ouverts aux femmes, notamment la citoyenneté. Au cours de cette période, la première femme ministre et la première femme doyenne d'université sont nommées. Les grandes premières se multiplient sous Pompidou et Giscard.

En 1984, sous un gouvernement de gauche, la première femme ministre des droits des femmes, Yvette Roudy, demande à Benoîte Groult de mettre sur place une commission pour travailler sur une terminologie concernant les activités des femmes. Bruno Frappat réagit ainsi, dans *le Monde* : « La première femme qui sera élue cheftaine de l'Etat aura ainsi devant elle une septenate pour tenir avec la gouvernante les anagons de sa programmation électorale, et conduire la France sur les chemins de la progressesse, dont elle a tant besoin ».

L'attaque la plus importante provient toutefois de l'Académie. En 1984, Georges Dumézil, l'un des deux rédacteurs de la première déclaration de l'Académie, dit, à propos des nouveaux mots féminins, qu'ils sont inintéressants, sauf un : « conne ».

Alain Peyrefitte, en 1984 également, s'affole : « Faut-il dire « Mme le Préfet », « Mme l'Ambassadeur » ? ou bien « Mme la Préfette » et « Mme l'Ambassadrice » (termes réservés jusque-là à la femme du préfet ou de l'ambassadeur) ? Mais dans ce cas comment désignera-t-on les épouses ? Les gommara-t-on, alors que leur rôle est si important dans une ambassade ou une préfecture ? »

En 1997, quelques années après la campagne pour la parité, les femmes dépassent les 10 % à une élection législative. Celles du gouvernement Jospin demandent à être appelées « Madame la Ministre ». Jean Dutourd réagit alors : « Jospin, dans son ministère, est comme un pacha dans son harem. Ses femmes le bassinent. Alors, comme tous les hommes, comme tous les pachas, il cane. D'autant plus que les petites satisfactions d'amour-propre qu'il donne aux favorites ne coûtent pas cher. Seule la grammaire *en prend un coup.* » En 1998, lors du cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'Homme, la France a bataillé pour maintenir cette terminologie.

La situation a-t-elle réellement évolué au 21^{ème} siècle ? Assia Djebar, cinquième femme reçue à l'Académie française et première femme reçue au titre du Maghreb, est décédée il y a peu. La nécrologie parue dans le Monde dit ainsi : « Le Secrétaire perpétuel et les membres de l'Académie française ont la tristesse de vous faire part de la disparition de leur confrère Assia Djebar, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre des arts et lettres, décédé le 6 février 2015 ».

En conclusion, je souhaite insister sur le fait que la masculinisation de la langue française est une entreprise datée, sans fondements linguistiques, destinée à entraver la marche pour l'égalité et longtemps inopérante. Elle a fini par s'imposer à cause de l'école primaire obligatoire. Aujourd'hui, à 6 ou 7 ans, on nous inculque un certain nombre de principes, notamment que le masculin l'emporte sur le féminin. La suppression de cette règle constitue la bataille à venir. Cette entreprise est toutefois en cours de réduction puisque des termes comme traductrice sont désormais courants. Elle doit être contestée, bien au-delà des noms de fonction et de métier.

De la salle

Quel féminin pour professeur et auteur ?

Que suggèreriez-vous par rapport aux pratiques « é-e-s », qui alourdissent fortement la lecture ?

Eliane VENNOT

Le bon mot pour professeur est professeuse. Le fonctionnement de la langue française, comme pour toutes les langues romanes, voudrait que l'on entende la différence entre le féminin et le masculin.

Je suis favorable au terme « autrice » car il est le mot victime de la langue française.

Je ne suis pas intervenue sur les solutions mais je pense qu'un certain nombre sont testées, des bonnes et des moins bonnes, des lourdes et des discrètes. A mon sens, les deux mots doivent être employés : « les auteurs et les autrices ; « les électeurs et les électrices ». Je plaide également pour l'ordre alphabétique. Il faut également favoriser l'accord de proximité, qui permet de réduire les trois quarts des problèmes. Il s'agit de la solution pour abandonner la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin. Les enseignant.e.s et les politiques devraient se mobiliser en ce sens.

Laurence COHEN, sénatrice du Val de Marne

Je ne mesurais pas la résistance qui s'est exercée par rapport à la langue. Je m'en servirai. Au Sénat, seulement 25 % de femmes sont présentes, contre 27 % à l'Assemblée nationale. Il existe une résistance à modifier la langue dans la Haute Assemblée. Les Ministres, lorsqu'ils s'expriment, disent « Mesdames et Messieurs les sénateurs ». Les femmes résistent également car elles ont intériorisé un certain nombre de concepts. Je me bagarre au sein de l'institution avec des collègues qui veulent se faire appeler Madame le sénateur, en arguant que la fonction noble est celle de sénateur.

L'accord de proximité est à mon sens extrêmement important. Il est difficile de changer les choses à partir du moment où à l'école, il est dit que « le masculin l'emporte sur le féminin ».

Il convient par ailleurs de s'emparer des mots. Lorsque j'écris des textes, je mets des tirets, ce qui constitue une certaine forme de résistance. Il faut absolument faire évoluer les mentalités. Grâce à votre intervention, j'enrichirai encore ma palette de vocabulaire.

Eliane VENNOT

Je suis d'accord pour dire que ces concepts sont intériorisés dans la tête des femmes puisqu'on leur apprend dès l'âge de 7 ans. En outre, le pouvoir est un terme masculin. Nous devons combattre ces idées, en touchant les progressistes, en leur expliquant qu'il n'existe pas de fondements linguistiques à l'usage de titres masculins pour les femmes. Les gens qui défendent encore ces principes militent pour la domination masculine.

L'action et l'engagement pour une langue et une communication non sexiste

« L'égalité ce n'est pas sorcier »

Henriette ZOUGHEBI

Présidente de l'association « L'égalité, ce n'est pas sorcier »

Un film, avec Marie Desplechin, est projeté.

Bonjour à toutes et à tous. Le témoignage de cette écrivaine parle de la langue mais également d'une expérience que nous avons toutes et tous partagée, de ce qui se passe sur les bancs de l'école où nous est imposée cette fameuse règle, « le masculin l'emporte sur le féminin ». Je me souviens de cette règle comme quelque chose d'extrêmement violent, de la même manière que la persistance d'une Ligue des droits de l'homme me choque énormément. Je vous conseille le lire le texte de Condorcet sur le droit de vote, où il explique qu'aucune raison ne justifie que les femmes n'obtiennent pas ce droit.

Il me semble important de discuter, suite au brillant exposé d'Eliane Viennot, combien cette norme sociale, qui n'est que sociale, contrecarre, au moment de la socialisation de l'enfant, sa tendance naturelle au jeu et à la liberté et imprègne de manière forte cette idée de la hiérarchie des sexes et de la domination masculine, à la fois dans la langue et dans la vie.

Il importe de se dire que le symbolique n'est pas accessoire, il fait partie de la manière dont on pense les choses. L'école, qui est normalement le lieu de l'émancipation, doit évoluer. La langue dit un état de la société, elle n'en est pas indépendante. La langue se fige au 17^{ème} siècle avec l'Académie française. Auparavant, elle était plus libre car l'usage dominant était pris en compte. En même temps que l'on a brimé les femmes, on a brimé la langue populaire.

Nommer, c'est dire le monde. C'est en parlant qu'on nomme le réel et qu'on reflète le monde et la société. Nommer, parler et dire sont capitaux pour penser. L'intérieur de la langue doit amener à penser de mieux en mieux. Si, pendant des siècles et des siècles, la question de l'infériorité de la femme et de la hiérarchie entre les sexes a été pensée de manière extrêmement forte, aujourd'hui, les choses peuvent changer.

Nous arrivons de très loin. Dans le deuxième sexe, Beauvoir cite Pythagore : « il y a un principe bon qui crée l'ordre, la lumière et l'homme. Il y a un principe mauvais qui crée le chaos, les ténèbres et la femme ». Un certain nombre de machistes ont continué sur cette lancée.

Au 20^{ème} siècle, la situation s'est améliorée, en particulier dans les années 70, au moment où les femmes sont entrées dans le salariat, ont conquis la contraception et l'IVG et où la question des droits s'est transformée.

Dans les années 1970, de grandes luttes se sont engagées de la part des femmes sur toutes ces questions. L'autonomie a été conquise. De nombreuses lois, en faveur de l'égalité, ont été promues. Quelque chose a grandi du point de vue du droit des femmes dans cette société. Pourtant, des règles n'ont pas bougé.

Lorsque Najat Vallaud Belkacem était Ministre du droit des femmes, je l'avais questionnée au Salon de l'éducation sur la règle grammaticale de proximité. Celle-ci avait trouvé l'idée excellente mais lorsqu'elle est devenue Ministre de l'éducation, elle a résisté. Suivant le même mouvement, elle a fait marche arrière concernant les ABDC de l'égalité. Elle a cédé devant des réactionnaires et des fondamentalistes de toutes les religions. Aujourd'hui, un combat réel porte sur cette question de l'égalité, qu'il ne faut pas sous-estimer. Rien n'a été imposé dans les programmes de l'Education Nationale et rien n'a été mené en faveur d'une formation en profondeur des enseignant.e.s.

Par ailleurs, nous sommes frappés, dans la campagne présidentielle, que la question du droit des femmes ne soit pas très présente. Monsieur Fillon et Madame Le Pen prônent uniquement l'uniforme, ce qui fait réfléchir. Ils veulent masquer les inégalités et non les combattre. En outre, Madame Le Pen insiste sur le fait qu'elle est une femme et qu'elle défend les droits des femmes. Elle a bien compris que la bataille culturelle se gagne par les mots. Les gens de gauche n'ont pas suffisamment

mené cette bataille. Madame Le Pen veut imprégner l'imaginaire ou le vocabulaire commun. La langue et le discours ne sont pas neutres. Le virilisme triomphe aux Etats-Unis avec Monsieur Trump. Sur Internet, cette idée avance dans notre pays.

Dans ce contexte, il importe que nous fassions évoluer notre règle de grammaire. Il s'agit d'une responsabilité politique. Nous devons en finir, dans tous les domaines, avec la hiérarchie des sexes et combattre partout les stéréotypes et l'invisibilité des femmes dans la langue comme dans l'espace public. Il s'agit de prendre réellement l'offensive sur ces sujets. La lutte pour l'égalité ne se divise pas. Elle doit être menée partout. Pierre Bourdieu disait : « *mettre un mot pour un autre, c'est changer la vision du monde social, et par là, contribuer à le transformer* ». Cette règle de proximité participerait grandement à la destruction du sexisme et des stéréotypes. Cependant, son adoption n'ira pas de soi. Cette lutte mérite d'être menée maintenant.

A l'occasion de l'exposition proposée par « L'Égalité, ce n'est pas sorcier, » la partie sur la langue a fait l'objet de nombreuses discussions, ce qui constitue un signe que nous pouvons faire évoluer la situation. Nous avons lancé une pétition, qui a été largement signée, sur la question de la règle de proximité. Nous allons la relancer à l'occasion du 8 mars. Nous écrirons également aux différents candidats de gauche à la présidentielle pour leur demander d'appuyer cette règle. Nous demanderons au Haut Conseil à l'Égalité de se joindre à nous, afin que toutes les forces se rassemblent.

Présentation du guide « pour une communication publique sans stéréotype de sexe »

Claire GUIRAUD

Secrétaire générale du Haut Conseil à l'Égalité

Le Haut Conseil à l'Égalité est une instance créée en 2013 par le Président de la République et pérennisée par la loi relative à l'égalité et la citoyenneté en janvier dernier. Il s'agit d'une instance consultative, dont l'objectif est d'évaluer les politiques publiques et de former des recommandations. Celle-ci est composée de 73 membres bénévoles.

Les stéréotypes sont réducteurs et généralisant et viennent légitimer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Nous avons décidé d'élaborer le guide « pour une communication publique sans stéréotype de sexe », afin d'accompagner les communicant.e.s public/ques à communiquer sans stéréotype, compte tenu de leur devoir d'exemplarité. Nous avons auditionné un certain nombre d'experts pour parvenir à ce travail.

Vous trouverez dans ce guide 10 recommandations, concernant à la fois la langue et les images mais également une foire aux arguments les plus fréquents.

La première recommandation vise à ne plus invisibiliser les femmes dans la langue. La langue est le résultat de choix politiques ; il est possible de l'utiliser autrement. Il est recommandé de s'adresser aux femmes et aux hommes, en utilisant le masculin et le féminin.

A l'écrit, nous recommandons le point (.), parce que la parenthèse rend les femmes secondaires, la barre oblique divise et le tiret est encombrant.

Les images sont particulièrement normatives. Rendre visibles les femmes passe également par les images. Nous devons veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes représentés sur les images des documents. Au-delà de l'aspect quantitatif, nous recommandons de diversifier les représentations des femmes et des hommes.

La question des représentations se pose également lorsque nous souhaitons communiquer envers les femmes et les hommes. Les campagnes en faveur des droits des femmes sont parfois contreproductives (par exemple, l'organisation d'un concours de repassage pour la Journée de la femme), en continuant à enfermer les femmes dans certains rôles.

L'organisation d'évènements et les prises de parole publiques constituent également un enjeu. Les femmes expertes doivent être reconnues et pouvoir prendre la parole. La connaissance est encore trop incarnée, sur les plateaux télé, par les hommes. Des outils existent, tels que le site Internet.expertes.eu et un guide papier.

Notre guide est assorti d'une convention d'engagement, que nous invitons toute structure à signer. Plusieurs dizaines de signataires sont déjà dénombrés. Le Ministère de l'Éducation nationale et l'Assemblée nationale le feront dès la semaine prochaine.

Ce guide n'est pas un prêt à penser. Signer la convention vise à s'engager dans cette démarche. Je vous invite à en faire la promotion dans vos structures.

Atelier 1 : Lutter contre les stéréotypes dans les métiers

Amandine Trizac-Lejemble

Association Création Omnivore

L'inégalité entre les femmes et les hommes se manifeste par des écarts de salaires, d'en moyenne 20 %, qui peuvent atteindre 40 % dans le secteur de la finance et 12 % dans les collectivités territoriales. Dans ces dernières, les inégalités salariales s'expliquent par les différences de responsabilités, mais aussi par l'application de grilles salariales plus favorables dans les secteurs techniques par rapport à d'autres secteurs (social, culturel...), à diplôme égal et à catégorie égale. L'absence de mixité a pour conséquence que l'on retrouve plus d'hommes dans les secteurs techniques, ce qui explique cet écart salarial. Par ailleurs, Selon des arguments fréquemment invoqués, les femmes sont souvent à temps partiel ou ne désireraient pas de promotion. Lorsqu'on enlève ces biais, l'écart salarial non justifié reste de 11 %.

Aucun PDG d'Entreprise cotée en Bourse n'est une femme. Les Conseils d'Administration sont pourtant soumis à une obligation de parité. Les femmes ne représentent que 28 % des créateurs et créatrices d'entreprises. Dans la Fonction Publique, les inégalités demeurent, puisqu'au sein de la Fonction Publique Territoriale, seuls 28 % des emplois de Direction sont occupés par des femmes, alors qu'elles représentent un vivier de 61 % des effectifs.

En politique, 27 % des député.e.s sont des femmes. Les listes électorales sont encore loin d'atteindre la parité, puisque 10 % des présidents et présidentes de Conseils Départementaux sont des femmes, ainsi que 18 % des présidents et présidentes de Conseils Régionaux et 19 % des Maires, souvent dans des petites villes. Les Conseils Municipaux sont cependant désormais paritaires.

De la salle

La Maire de Paris est toutefois une femme.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Certes, mais le pourcentage évolue lentement. Les femmes se voient souvent confier des missions dans le secteur de la Petite Enfance, de la Culture, plus que dans les secteurs de la finance ou de l'urbanisme.

Quant à la non-mixité des métiers, 50 % des emplois sont occupés par des femmes, mais ces emplois se concentrent dans 12 familles socioprofessionnelles sur 87 (administration publique, enseignement, santé, action sociale). *A contrario*, les femmes sont rares dans les secteurs du BTP, de l'énergie, des transports.

En l'occurrence, l'égalité doit se créer. La volonté politique aura pour conséquence de poursuivre cette évolution vers l'égalité. Les entreprises devront se soumettre à l'obligation d'intégrer dans leurs effectifs des femmes dans des secteurs où elles sont très minoritaires, et pas uniquement aux postes d'assistante ou de secrétaire. Des femmes possèdent des compétences, qu'elles peuvent développer grâce à des formations, courtes, certifiantes ou diplômantes. Il est indispensable d'inciter les femmes à intégrer ces secteurs porteurs, où elles sont minoritaires. La mixité des métiers est un réel enjeu de politique publique, économique et d'emploi.

De la salle

Qu'en est-il des conditions de travail !

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Vous avez raison. L'intégration des femmes aura pour conséquence de faire évoluer les conditions de travail dans ces secteurs, qui sont actuellement très difficiles. Il y a deux ans, une ingénieure travaux relatait à quel point il avait été difficile de modifier son emploi du temps lorsqu'elle a eu un enfant. Elle était amenée à travailler de 7 heures à 23 heures et à réaliser de nombreux déplacements. Elle a décidé de limiter sa présence effective sur son lieu de travail de 7 heures à 18 heures, sachant qu'elle travaille à son domicile. Elle a pourtant été traitée de fainéante, alors qu'elle s'efforçait d'améliorer les conditions de travail de tout le monde.

De la salle

Je songeais également à la question de la pénibilité. Il existe des limites physiques à prendre en considération. Dans certains secteurs, des avancées ont été constatées sur ce plan.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Tout à fait.

De la salle

Lorsque des femmes ont souhaité travailler dans certains secteurs comme le bâtiment, des outils plus ergonomiques ont été proposés, ce qui a également profité aux hommes.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Cela démontre que l'égalité profite à tous.

De la salle

Une femme ingénieure évoluant dans le secteur du bâtiment a dû démissionner de son poste, parce qu'elle dirigeait des hommes de 50 à 60 ans ne supportant pas d'avoir une femme comme cheffe et ne l'écoutant pas. Dans le secteur informatique, cet état d'esprit existe aussi, mais est plus dissimulé.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

97,7 % des aides à domicile, aides ménagères et assistants/assistantes maternelles sont des femmes. De même, les assistants et les assistantes sont majoritairement des femmes, alors que les femmes représentent 2 % des ouvriers et ouvrières du bâtiment. Ces sources datent de 2014.

De la salle

Les métiers d'aide à domicile ou d'aide-ménagère sont aussi ceux où l'on reconnaît moins les qualifications. Ce sont des métiers précaires, dont les salaires sont parmi les plus bas et les conditions de travail parmi les plus difficiles. Les auxiliaires de puériculture ou les personnes intervenant chez des personnes âgées doivent soulever des objets lourds ou des personnes, ce qui n'est pas sans conséquence.

De la salle

Les métiers qui tendent à se féminiser vont progressivement être déclassés socialement, contrairement aux métiers qui se masculinisent.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

En conclusion, 17 % des métiers sont considérés comme mixtes. La DARES estime qu'il faudrait que la moitié des hommes ou des femmes change de métier pour parvenir à cette mixité. Nous en sommes donc encore loin.

De la salle

La Chambre des Métiers du Val-de-Marne et ENEDIS ont prochainement programmé une journée d'information dédiée aux femmes qui veulent accéder à des métiers techniques. Il convient en effet de rappeler aux femmes qu'elles peuvent occuper de tels postes. Le titre de la manifestation est « *devenez une femme en bleu* ».

De la salle

Selon l'OCDE, grâce à l'atteinte de l'égalité en termes professionnels, la croissance augmenterait de 9,4 %.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Je souhaite cependant vous montrer des éléments plus positifs. A votre avis, qui est-ce ? Que fait cette femme ?

C'est une mécanicienne en mécanique aéronautique, qui a été élue meilleure apprentie de France.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre par une entreprise, Colas.

Un film est diffusé sur les actions réalisées par Colas en matière d'égalité femmes-hommes.

Amandine TRIZAC-LEJEMBLE

Il est donc possible de faire évoluer les mentalités. Certaines entreprises s'efforcent d'aller ce sens. J'évoquais les hommes ne supportant pas l'autorité des femmes ou questionnant leurs compétences. Plutôt que d'imposer, au risque de générer un conflit, il est préférable d'expliquer la nécessité de privilégier la compétence, quel que soit le genre de la personne.

De nombreuses associations travaillent auprès des jeunes et questionnent les idées reçues grâce à des vidéos, du théâtre, des démarches de sensibilisation, par exemple dans le cadre des 72 Heures ou du CIDFF. Cette sensibilisation doit commencer dès l'orientation. Si notre objectif est d'accroître la mixité, nous devons donner la possibilité aux jeunes femmes et aux jeunes hommes de s'interroger sur leur avenir dès le primaire. En tant que professionnel.les, nous devons ouvrir le champ des possibles aux jeunes et de leur soumettre des modèles positifs de femmes et d'hommes ayant réussi dans des métiers peu traditionnels pour leur genre.

L'année dernière, nous avons travaillé avec le Conseil départemental, le CIDFF, la Cité des Métiers, la DIRECCTE, de nombreuses associations agissant pour valoriser les femmes dans certains métiers (femmes ingénieures, femmes et sciences...), de nombreuses municipalités et des missions locales. Grâce à ces petites actions, nous parvenons à mobiliser.

Nous avons créé une exposition « *mixité des métiers au-delà des préjugés* » avec un photographe portraitiste. Il a pris des photos d'hommes et de femmes évoluant dans certains métiers, ce qui lui a pris un an, car ces personnes sont rares. L'une des photos présente un homme sage-femme, alors que d'autres photos montrent une conductrice de poids lourds ou une ingénieure à Orly. Certains métiers sont difficiles à valoriser auprès des jeunes, d'autant plus qu'il faut déconstruire les stéréotypes autour des métiers.

. Françoise Daphnis, responsable de l'observatoire de l'égalité cd 94

Nous souhaitons revenir sur l'action du Conseil Départemental pour la mixité des métiers. C'est un engagement pris par ce dernier il y a longtemps, reposant sur la théorie des petits pas. Notre objectif est de faire en sorte que les métiers soient exercés aussi bien par les hommes que par les femmes. Des progrès doivent encore être accomplis, ce que démontrent les chiffres disponibles. Malgré les efforts accomplis, certains métiers restent exclusivement masculins (huissiers, chauffeurs...) ou féminins (sages-femmes, infirmières, auxiliaires de puériculture). Si nous voulons obtenir des résultats, il faut intégrer le personnel départemental dans l'action, car la mobilisation des femmes et des hommes composant notre collectivité est fondamentale.

Dans le cadre des 72 Heures, nous avons donc réuni des agents, hommes et femmes, pour répondre à la question relative à l'amélioration de la mixité des équipes et des métiers au sein du Conseil Départemental. En une heure et demie, nous avons recueilli plus de 70 propositions. Trois idées ont ainsi été primées : faire mieux connaître les métiers pour lutter contre les préjugés sur les métiers, partager l'expérience de métiers dits masculins ou féminins, travailler sur des actions de sensibilisation en interne sur la mixité des métiers, mais aussi auprès du public. Le jeudi 9 mars prochain, trois ateliers seront animés sur ces trois questions, afin d'évoluer vers la mise en œuvre de ces idées travaillées par les agents. Il s'agit de garder en tête une question subsidiaire : « et moi, en tant qu'agent, qu'est-ce que je peux faire ? »

Un petit film documentaire sera présenté à cette occasion, *Gisèle et le béton armé*. Il date de 1965 et porte sur une femme architecte dans les travaux publics. A la vision de ce reportage, nous pouvons constater les progrès accomplis, mais aussi la réalité des efforts qu'il reste à consentir.

Atelier 2 : Lutter contre les stéréotypes dans l'éducation : toutes et tous concerné.e.s (parents, enseignant.e.s, éducateurs.trices...)

Amandine BERTON-SCHMITT

Centre Hubertine Auclert

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, centre associé au Conseil régional. L'objectif est d'accompagner toute entité souhaitant monter un projet en faveur de l'égalité. Nous disposons d'un site Internet, qui propose une plateforme de ressources en ligne sur les questions d'égalité.

En matière d'éducation à l'égalité, dont j'ai la charge, notre mission consiste à accompagner toute personne détenant un projet en faveur de l'éducation égalitaire. Nous réalisons une étude tous les ans à propos des manuels scolaires. Nous menons cette année pour la première fois un projet de lutte contre le cybersexisme et travaillons sur les outils permettant de favoriser l'éducation égalitaire. A l'occasion du 8 mars, nous sortons un kit d'affiches à destination des établissements secondaires.

Je vous propose de décomposer cet atelier en 3 temps :

- un temps de présentation, afin de rappeler les grands enjeux d'une éducation égalitaire ;
- un temps de réflexion sur le rôle des pouvoirs publics pour une éducation égalitaire ;
- un temps d'échanges.

Les grands enjeux d'une éducation égalitaire

Les rôles sociaux des filles et des garçons se construisent dès le plus jeune âge. Par nature, aucune aptitude ni qualité n'est spécifique. Dès la naissance, un certain nombre de qualités et de caractéristiques sont projetées auprès des très jeunes enfants. L'expérience de Condry et Condry menée en 1976 consiste à montrer un bébé qui pleure à différents types de population. Il est précisé à certains groupes qu'il s'agit d'un garçon et à d'autres qu'il s'agit d'une fille, en leur demandant pourquoi ils pleurent. Les raisons avancées sont, pour les filles, la tristesse et pour les garçons, la colère ou la faim. Les caractéristiques sont déjà très normées.

Des bodys Petit Bateau, finalement retirés de la vente, témoignent de la hiérarchisation des qualités : pour les filles, les qualificatifs inscrits sur le vêtement étaient jolie, têtue, rigolote, douce, etc., alors que les garçons étaient vantés comme courageux, forts, fiers, etc.

La question des jouets est un révélateur assez fort, d'autant plus depuis une vingtaine d'années avec l'avènement du marketing genré. Pour les filles, le rose est écrasant alors que pour les garçons, la palette de couleurs est plus variée. Les jouets des filles se concentrent sur le soin de soi et des autres et ceux des garçons sur les moyens de transport, les armes et les sciences. Un certain nombre d'oppositions existent : Intérieur/extérieur ; soin des autres/aventures ; maternité, ménage, maison/monde professionnel ; passivité/activité ; soin de soi/sciences. Ce ne serait pas grave si celles-ci ne limitaient pas les projections des individus.

Un autre point focus tient à la littérature jeunesse. Les livres racontant l'histoire d'un héros sont deux fois plus nombreux que les livres racontant l'histoire d'une héroïne. Les garçons sont le plus souvent illustrés sur la page de couverture. Ils sont surreprésentés dans les illustrations des albums par rapport aux filles. Il est sous-entendu que les filles s'adaptent plus facilement à un monde avec des héros alors que les garçons ne s'adapteront jamais à un monde avec des héroïnes.

A la crèche et à l'école, différents travaux de sociologues montrent que les filles, en crèche, font davantage l'objet de remarques sur leurs apparences, elles sont plus sollicitées pour développer le langage alors que les garçons sont davantage poussés pour développer leur motricité. A l'école, les enseignant.e.s interagissent nettement plus avec les garçons qu'avec les filles dans une proportion de deux tiers/un tiers (participation orale, rappel à l'ordre, etc.), ce qui rend les garçons plus

visibles et plus actifs. Enfin, les garçons font très majoritairement l'objet de sanctions dans le secondaire. Or la sanction au collège constitue un marqueur de virilité.

Le Centre réalise des études tous les ans sur les manuels scolaires du CP. Les filles sont davantage représentées à l'intérieur que les garçons, qui occupent toutefois plus l'espace. Elles ne s'inscrivent pas dans le monde professionnel de la même façon. Elles semblent même ne pas travailler. Elles ne dominent aucune CSP, y compris l'enseignement. Seules 3,4 % des femmes sont représentées dans le domaine des sciences.

L'organisation de l'espace et des services publics n'apprend pas forcément l'égalité. La mixité est faible dans l'usage des équipements sportifs et de loisirs. La puissance publique finance trois fois plus les équipements de loisirs davantage utilisés par les garçons : dans la philosophie de la politique de la ville, ces équipements visent à les occuper pour ne pas les faire glisser dans la voie de la délinquance. La mixité est faible dans les structures d'animation généralistes, ce qui traduit un recul de la place des filles dans l'espace public et la valorisation du modèle viril traditionnel.

Rôle des pouvoirs publics pour une éducation égalitaire ?

Les pouvoirs publics doivent jouer différents rôles, d'abord sur les aspects liés aux activités (ne pas proposer uniquement des activités stéréotypées, essayer de varier les activités, de les présenter différemment, de réfléchir à des espaces non mixtes pour attirer les filles, etc.).

Le deuxième aspect est lié à la commande publique. Un certain nombre de marchés publics sont passés sur le champ de l'éducation (dans le cadre de la compétence lecture publique en particulier). Il importe de ne pas encourager la diffusion d'ouvrages sexistes et de tendre vers une représentation équilibrée des deux sexes. En matière de jouets, la mairie de Paris a fait passer une clause dans les marchés publics destinés aux structures de petite enfance pour favoriser l'achat de jouets non genrés. Enfin, l'organisation des lieux d'accueil de petite enfance et des centres de loisirs nécessite un certain nombre d'aménagements ; une réflexion doit être menée sur les couleurs.

Le troisième aspect est relatif à l'aménagement. Nous devons mener une analyse de budgétisation sensible au genre, examiner dans toutes les politiques publiques ce qui est investi du point de vue du genre (subventions aux associations, portant sur le bon partage des équipements entre les équipes féminines et masculines ; nombre de sportives de haut niveau, etc.). Un certain nombre de guides pratiques du Centre sont proposés sur ces questions.

Le quatrième aspect est lié à l'égalité et à la mixité professionnelle en interne. Les pouvoirs publics détiennent la responsabilité d'être garants d'un certain nombre d'obligations légales et de s'assurer d'un recrutement mixte et égalitaire.

Enfin, le cinquième aspect est lié à la communication. Une collectivité a intérêt à communiquer de manière égalitaire dans le champ de l'éducation et ailleurs. Faire participer les garçons à un concours de danse passe par une réflexion sur le choix de couleurs neutres pour l'affiche. S'adresser aux pères dans les structures d'accueil de petite enfance est également une question de communication.

En conclusion, pourquoi est-ce si important ? Assigner ainsi les filles et les garçons à des rôles de sexe limite leur champ des possibles et leur épanouissement. Dans le milieu professionnel, cette tendance conduit à nous priver de nombreuses compétences. Le contraire de l'égalité est l'inégalité alors que le contraire de la différence est la similitude.

Je vous propose enfin quelques réflexes pour une éducation égalitaire :

- être attentif et attentive à ses propres stéréotypes ;
- ne pas neutraliser les différences ;
- féminiser le langage ;
- diversifier les activités et favoriser la participation de toutes et tous ;
- diversifier les modèles ;
- partager les tâches ;
- discuter, jouer les contradicteurs et contradictrices.

Echanges

Elen RIO

Je suis coordinatrice du réseau d'Arcueil de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et pour l'égalité femmes-hommes. Ce réseau de professionnel.le.s existe depuis 2006. Nous avons mené un projet en novembre, en collaboration avec le service culturel de la Ville. Ce projet s'est appuyé sur un spectacle organisé par le service culturel, *Un roi sans réponse*, de la Compagnie X ou Y. Il s'est décliné en deux actions : une action de sensibilisation en milieu scolaire auprès des cinq établissements élémentaires de la ville, à travers des ateliers d'une heure ; une action tout public.

Les spectacles'adressaitauxenfantsàpartirde7ans.LatrancheCE1-CM2aétéciblée.Ungroupedetravailaétémisenplaceavec différents professionnels du réseau, qui est composé de la PMI, du centre municipal desanté, du CCAS, de diverses associations, de la mission locale, etc. Le Centre Hubertine Auclert nous a aidés dans notre réflexion. Nous avons pris contact avec le chargé de mission filles-garçons de l'académie.

Toutes les animatrices ont participé au spectacle, que nous avons essayé de décrypter dans le cadre du groupe de travail. L'idée était d'aborder la question de l'égalité à travers le conte et le rôle de différents personnages, très stéréotypés, en mettant en parallèle des contes traditionnels et des contes plus contemporains. Le spectacle a bien fonctionné. Il s'est adressé à 350 élèves. Nous avons toutefois rencontré des difficultés à mobiliser les enseignantes et les enseignants.

Différents supports ont été utilisés pour déconstruire les représentations. En fonction des niveaux, le discours est plus ou moins égalitaire. La sensibilisation dès le plus jeune âge est primordiale.

Amandine BERTON-SCHMITT

Quels sont les obstacles et les leviers que vous avez rencontrés ?

Elen RIO

La démarche est compliquée sans la mobilisation des enseignant.e.s. Par ailleurs, ce projet a été construit dans le cadre d'une programmation déjà existante. Nous avons travaillé dans un temps court puisque le spectacle a été présenté en novembre, après les vacances de la Toussaint. Nous avons établi un outil de communication avec les dessins et les avis des élèves suite au spectacle.

De la salle

Je suis professeure. Nous utilisons souvent des peintures ou des films. Je trouve que certaines évolutions sont constatées dans les dessins animés, où les princesses sont plus rebelles.

Elen RIO

J'ai oublié de préciser que nous avons travaillé avec la médiathèque d'Arcueil pour établir une bibliographie sur l'égalité filles-garçons, notamment les contes inversés, que nous avons distribuée dans toutes les classes auprès desquelles nous sommes intervenues.

Amandine BERTON-SCHMITT

Un doctorant en science politique, Simon Massei, a étudié les héroïnes de Disney. Les imaginaires restent extrêmement stéréotypés.

De la salle

Je suis professeure de philosophie dans un lycée populaire à Champigny, composé essentiellement de garçons. Nous rencontrons beaucoup de problèmes de violence avec des garçons qui jouent un rôle viriloïde. Ces derniers ont l'impression d'être des ratés face à des filles dominantes, qui savent ce qu'elles veulent. Le message d'inverser aggrave la situation. En tant que professeure m'adressant à des élèves, je cherche à ce que les garçons acceptent de se confier. Nous avons besoin d'une palette très souple et très diversifiée d'instruments alors que je trouve le discours féminisant régressif. Nicole Mosconi, à la fin de sa carrière, travaillait presque uniquement sur le rapport à la mixité des jeunes garçons d'origine populaire.

Amandine BERTON-SCHMITT

Ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons revient également à travailler avec les garçons sur la question de l'émotion, à les faire s'exprimer et à leur proposer d'autres voies d'expression. Je suis gênée par le discours consistant à vouloir arrêter de travailler sur les filles pour se concentrer sur les garçons, ce qui revient à tomber dans une rhétorique masculiniste en provenance du Québec.

Il ne s'agit pas de nier que l'institution scolaire produit de l'échec scolaire vis-à-vis des garçons. Les associations féministes actuelles travaillent d'ailleurs sur l'expression de la parole féministe autant des femmes et des hommes et sur un élargissement de l'esprit critique de ces populations.

. De la salle

Notre compagnie « synergies théâtre » propose un outil afin de prendre la parole de manière émancipatrice, à destination des filles et des garçons. Dans les milieux populaires, lorsque les hommes ne possèdent aucun capital, il leur reste le capital de la virilité. Il s'agit d'un autre segment de domination. Nous proposons différents spectacles à destination des jeunes et des adultes, portant sur la construction du genre par l'éducation, l'orientation scolaire, le sexisme ordinaire, le harcèlement sexuel, le cybersexisme, etc.

De la salle

Je souhaite évoquer la question des politiques publiques. Je suis conseillère principale d'éducation dans une ZEP. Je vois des filles écrasées dans le système d'orientation, même dans l'idée de l'ambition en troisième. Un important travail reste à faire au niveau de l'égalité filles-garçons.

Je suis par ailleurs élue de la ville de Clermont-Ferrand, en charge des discriminations, de l'égalité femmes-hommes et de la petite enfance. La loi du 4 août 2014 oblige désormais toute collectivité de plus de 20 000 habitants à présenter un rapport de situation comparée. La Ville de Clermont est l'une des rares à l'avoir élaboré en 2016. Ce rapport montre que le statut de fonctionnaire ne préserve pas des inégalités puisque la fonction publique territoriale compte 10,8 % d'inégalités salariales.

L'un des outils pour lutter contre ces inégalités est la formation (des éducateurs/ éducatrices de jeunes enfants, des agent.e.s d'accueil, des chef.fe.s de service, des directeurs/directrices de centres de loisirs, des animateurs et animatrices, etc.). Lorsque toutes les collectivités auront élaboré leur rapport de situation comparée, elles prendront conscience du problème et commenceront à se doter d'outils pour relever le défi.

De la salle

De nombreuses initiatives sont menées au sein de l'Éducation nationale. Désormais, tous les nouveaux enseignant.e.s seront formé.e.s à l'égalité femmes-hommes. Reste à ceux ou celles en place de suivre des séminaires de remise à niveau. La démarche doit être menée en interaction avec les différents acteurs et actrices de la société civile.

Amandine BERTON-SCHMITT

Le dernier rapport du HCE est beaucoup moins optimiste sur la formation des enseignant.e.s.

De la salle

Je suis chargée de la mission droits des femmes à la mairie de Champigny. Lorsque nous travaillons en profondeur avec des enseignant.e.s, il importe de leur demander d'effectuer des retours avec les parents au moment de la remise des bulletins. J'ai appris à cette occasion que les sensibilisations que j'avais menées avaient eu des conséquences dans la vie des jeunes.

Par ailleurs, dans le cadre de notre biennale de l'égalité à Champigny, nous nous sommes intéressé.e.s à la pop culture, qui est également vectrice de sexisme. Nous sortirons prochainement un livret à ce sujet. Nous travaillons en outre sur la déconstruction des stéréotypes en matière de masculinité.

Table ronde : « Combattre toutes les formes de violences faites aux femmes » animée par Iman KARZABI, Observatoire régional des violences faites aux femmes, centre Hubertine Auclert

Participent à la table ronde :

Emmanuelle Piet, présidente du Collectif Féministe Contre le Viol ;

Muriel Salmona, psychiatre association Mémoire traumatique et victimologie.

La table ronde est animée par Iman KARZABI, Observatoire régional des violences faites aux femmes, Centre Hubertine Auclert.

Fatiha AGGOUNE

En France, 1 femme sur 10 a été violée ou le sera au cours de sa vie. En Ile-de-France, 80 à 90 % des femmes déclarent subir des violences psychologiques. Dans les collèges et les lycées, 5 élèves par classe sont victimes de harcèlement. 100 % des voyageuses ont déjà été victimes de harcèlement sexiste. Chaque année, 216 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel compagnon. Dans le département du Val-de-Marne, les violences sexuelles ont augmenté de 27,9 % en 2015 par rapport à l'année précédente.

Le département poursuit la mise en œuvre de politiques en direction de la population afin de lutter contre toutes ces violences. L'observatoire de l'égalité coordonne les actions des différents services sur cette question.

La décision de l'Assemblée départementale de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause départementale en 2016 s'est traduite, notamment, par l'élaboration d'un rapport spécifique. Nous avons également renforcé notre soutien aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes et œuvré pour l'augmentation des téléphones « grave danger » sur notre territoire.

En s'associant avec le centre Hubertine Auclert, le département s'engage pour la lutte contre le cybersexisme, avec un dispositif expérimental dans quatre collèges et une expérimentation dans un lycée d'Orly. Nous avons aussi pris l'engagement, pour les mois à venir, de travailler sur l'espace public.

A l'heure où la Russie souhaite dépénaliser les violences domestiques pour « éviter la destruction de la famille », nous devons d'être vigilantes et vigilants.

Iman KARZABI

Le Centre Hubertine Auclert est un organisme associé du Conseil régional d'Ile-de-France et un centre de ressources, ayant pour objectif de promouvoir et valoriser l'expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il est ouvert à tous les professionnels et intègre depuis 2013 l'observatoire régional des violences faites aux femmes, qui détient 3 missions principales :

- produire des études, afin d'améliorer la connaissance des violences subies par les femmes ;
- sensibiliser et informer sur les violences faites aux femmes ;
- favoriser le travail en réseau.

Nous sommes ravis de travailler en étroite collaboration avec le Val-de-Marne.

Lors de cette table ronde, nous approfondirons notre réflexion sur les violences faites aux femmes grâce aux intervenantes, qui possèdent une riche expertise et ont mis en place des dispositifs facilitant l'accès des femmes victimes à une aide et à un accompagnement spécialisé.

Emmanuelle PIET, pouvez-vous nous expliciter davantage la réalité des violences sexistes et sexuelles subies par les femmes ainsi que l'importance de lutter contre la banalisation sociale et les idées reçues autour de ces violences ?

Emmanuelle PIET

Je suis Présidente du Collectif féministe contre le viol, qui anime la plateforme téléphonique Viols Femmes Informations, dont le numéro est le 0 800 05 95 95. Tous les jours de la semaine, entre 5 et 15 nouvelles femmes nous appellent à propos d'un viol. Elles nous ont appris une foultitude de choses.

Nous avons décidé d'ouvrir la permanence trente ans plus tôt, après avoir constaté que plusieurs femmes avaient été violées devant tout le monde, sans que personne ne réagisse. Nous connaissions un certain nombre de stéréotypes mais nous avons quand même été très étonnées. La première année, 2 000 femmes nous ont appelées, dont plus de la moitié avait été violée dans l'enfance, par une personne qu'elle connaissait. Il existe une constante. 98 % des violeurs sont des hommes et dans 90 % des cas, les femmes connaissent le violeur (le père, le mari, un collègue de travail, etc.).

Par ailleurs, plus de 60 % des femmes victimes de viol ont moins de 11 ans. Il n'y a pas d'âge ni de milieu socioculturel pour les violeurs et pour les violés.e.s. Les métiers de pouvoir (politiques, avocats, policiers, médecins) sont même surreprésentés.

Les femmes nous ont également appris la stratégie de l'agresseur. Les victimes se demandent pourquoi elles ont été choisies. Je m'occupe d'agresseurs sexuels de mineurs en prison ou en réparation pénale. J'ai suivi à une époque 4 jeunes qui avaient violé et torturé une très vieille dame. Celle-ci se demandait pourquoi. Il était inscrit, dans le dossier du meneur de l'équipe, qu'il avait fait, à l'Aide Sociale à l'Enfance « des siestes salasses avec sa grand-mère ». Les vieilles, il les haïssait. Ne rien comprendre retourne la tête. L'agresseur cherche à isoler la victime, plus ou moins vite, à la faire participer à l'agression et à la garder, par des menaces (« si tu parles, je te tue, je dis partout que tu n'es pas vierge, que tu es folle, etc. »).

Les femmes victimes de violences sont toujours dans une consigne de silence et d'interdiction de parler mais elles répondent lorsqu'on leur pose des questions. Nous insistons donc beaucoup sur le questionnement systématique.

Ces cinq dernières années, des efforts importants ont été réalisés au niveau de la formation, par la Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) notamment. Des outils de formation sont proposés sur son site. Nous avons mené une bataille importante pour que l'ensemble des professionnel.le.s avancent sur ces questions.

En outre, les observatoires sont absolument nécessaires. L'un d'eux est présent depuis 14 ans en Seine-Saint-Denis. Pouvoir se rencontrer et échanger est facilitateur sur un territoire. Il faut apprendre à se confronter et à avancer ensemble.

Le collectif s'est porté partie civile en décembre 2016 dans un procès pour violence conjugale. Lorsque la victime a porté plainte, elle s'est retrouvée face à une policière extraordinaire, qui a retrouvé 5 femmes qui avaient subi les mêmes violences. Celles-ci sont toutes venues témoigner. Pour 3 d'entre elles, les faits n'étaient pas prescrits et elles se sont portées parties civiles. Les 2 autres étaient témoins. Une pétition est disponible sur notre site depuis de nombreuses années afin de supprimer les prescriptions pour les crimes sexuels.

Nous avançons petit à petit et gagnons des victoires. Désormais, le client d'une prostituée est considéré comme un délinquant. Nous possédons encore de nombreux projets.

Muriel SALMONA

Je vous fournirai des éléments pour mieux comprendre l'impact psychotraumatique des femmes victimes de violence. Cet impact est pris en compte depuis peu, alors que les conséquences sont connues depuis de nombreuses années. Avec la MIPROF, nous avons fait en sorte qu'une question soit activée dans le cadre des études médicales mais les troubles psychotraumatiques ne sont toujours pas enseignés. Les psychiatres ne sont pas formés à la psychotraumatologie, alors que 60 % des troubles sont liés à des violences subies, très fréquemment depuis la petite enfance.

Nous venons de loin. Nous entendons de plus en plus parler de la mémoire traumatique et de la sidération. Les médecins ne se sont toutefois pas du tout intéressés à cette réalité. Généralement, la gravité d'un viol a tendance à être atténuée et la faute souvent rejetée sur la victime. Cette manière de raisonner ne fonctionne pas pour les victimes d'attentats, qui sont davantage prises en compte et moins mises en cause. Les associations se rendent toutefois bien compte que rare sont les dispositifs prévus pour qu'elles soient prises en charge alors que les victimes sont confrontées à des traumatismes très lourds.

L'immense majorité est abandonnée, pas protégée ni soignée. En moyenne, les personnes mettent 13 ans pour trouver un médecin ou un psychologue qui centre sa prise en charge sur les violences.

Les troubles psychotraumatiques ont été analysés comme liés aux victimes et non pas aux violences. La résilience devrait être la norme. Si la victime n'en est pas capable, c'est généralement de sa faute.

Dans les études en population générale, nous avons étudié les victimes de tels troubles. Nous nous sommes aperçus que les femmes étaient beaucoup plus nombreuses, non parce qu'elles sont plus fragiles mais parce qu'elles sont les plus exposées aux violences avec les pires conséquences. Ce cheminement à l'envers met des obstacles très importants à la prise en charge judiciaire des victimes. Moins de 10 % des victimes de viol portent plainte. Pour les femmes adultes, 70 % des affaires sont classées immédiatement. Pour les filles, le pourcentage s'élève à 60 %. Le plus souvent, la parole des victimes est remise en cause en raison des troubles psychotraumatiques qu'elles présentent (la sidération, par exemple). La loi repose sur le fait que toute femme ou tout enfant est considéré comme *a priori* consentant à des agressions sexuelles. Il importe alors de démontrer le contraire. Pour un enfant, il s'agit de démontrer la contrainte morale. A défaut, l'agression est considérée non comme un viol mais comme une atteinte sexuelle. Avec le Haut Conseil à l'Égalité, nous nous battons pour que cette notion de consentement disparaisse. La logique devrait être inversée.

Dans les classements sans suite, si une victime est étiquetée comme atteinte de troubles psychologiques, sa parole n'est pas prise en compte. Or une personne traumatisée par des événements peut tenir un discours flou. De plus, les violences ont toujours lieu dans le cadre d'un rapport de force et d'inégalité. Les personnes les plus exposées aux violences sont en situation d'être discriminées ou de grande vulnérabilité.

Quasiment toutes les personnes handicapées mentales ont été exposées à des agressions sexuelles ou à des viols. Systématiquement, leur plainte est classée, au motif qu'il n'est pas possible de tenir compte de leur récit. Vous avez peut-être suivi l'affaire d'une jeune femme handicapée mentale, pour laquelle il a été considéré que le viol par plusieurs personnes ne pouvait pas être prouvé. La convention européenne d'Istanbul stipule pourtant qu'il faut tenir compte des conséquences psychotraumatiques pour analyser la plainte de la victime.

Lors d'une formation que je dispense, un procureur m'a demandé s'il avait eu tort de classer l'affaire concernant une femme qui avait l'air de bien supporter les actes de torture et de barbarie commis par son conjoint. Cette femme était tellement traumatisée qu'elle était absente.

Je travaille avec la Cour nationale du droit d'asile et nous constatons que plus les personnes ont subi des violences extrêmes, plus elles sont traumatisées, plus leur récit est décousu, plus elles sont dissociées, plus elles ne sont pas entendues et leur récit considéré comme inexploitable. Les classements évoquent très rarement le mensonge. La réponse la plus fréquente est « ce n'est pas exploitable ». Si l'on reprend tout l'historique de la psychiatrie, l'hystérie est un trouble psychotraumatique, toujours considéré comme émanant de la femme. Nous sommes encore dans une situation hallucinante où un pourcentage très important d'adolescentes de 16 ans a déjà fait une tentative de suicide. Or la première cause de ces tentatives est, de très loin, d'avoir subi des violences. La première cause de l'alcoolisme et de la toxicomanie est la violence.

Avoir subi des violences est le déterminant principal de la santé, même 50 ans après. Un tel traumatisme peut faire perdre jusqu'à 20 ans d'espérance de vie, il est la première cause d'obésité, de dépression, de troubles anxieux généralisés, de troubles immunitaires, de cancers, etc.

Dans l'étude que nous avons réalisée sur l'impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, 94 % des victimes de violence sexuelle dans l'enfance disaient subir un impact important voire très important sur leur santé mentale et 70 % sur leur santé physique. Il s'agit également d'une des premières causes de précarité et de marginalité. 70 % des prostituées ont subi des violences sexuelles dans l'enfance. Toutes ces conséquences ne sont pas prises en compte.

La situation doit évoluer. Les professions médicales se féminisent mais le plafond de verre demeure. Parmi les doyens, nous comptons 30 hommes et 3 femmes. Nous espérons la création d'une spécialité de psychotraumatologie, afin de proposer une véritable formation professionnelle de santé et une offre de santé accessible et gratuite.

Pourquoi de telles conséquences ? Avoir subi des violences conjugales fait encourir le risque d'être confronté, dans 60 % des cas, à des troubles psychotraumatiques. Le pourcentage s'élève à 80 % pour les violences sexuelles chez les adultes et à 100 % pour les violences sexuelles chez les enfants.

Les violences entraînent des atteintes neurologiques. Jusqu'à 30 % du volume de certaines structures du cerveau peuvent être détruites. Des circuits du contrôle émotionnel et de la mémoire sont attaqués et dysfonctionnent. On constate des amincissements du cortex. Ces lésions peuvent heureusement être réparées, grâce à une neurogénèse, si la personne est protégée. Or dans l'immense majorité des cas, les personnes victimes de violence doivent continuer à avancer, sans pro-

tection et sans soin. Il s'agit d'un scandale de santé publique. Il existe désormais un consensus international soutenant que les violences sont un enjeu de santé publique majeur et doivent être repérées, identifiées, faire l'objet d'informations, etc.

Avoir subi des violences représente un facteur de risque important d'en subir tout au long de sa vie. 70 % des victimes de violences sexuelles dans l'enfance subissent, à nouveau, des violences sexuelles tout au long de leur vie.

Les violences entraînent un phénomène de sidération. S'ensuivent une cascade de mécanismes neurobiologiques, pour expliquer les troubles psychotraumatiques. On constate alors une dissociation et une mémoire traumatique, qui constitue une véritable machine à remonter le temps, où les victimes revivent régulièrement les violences à l'identique. La vie des personnes est ainsi transformée en un terrain miné, qui les torture. Les victimes doivent non seulement survivre seules aux violences mais également à leurs conséquences traumatiques.

La sidération est liée à la stratégie de l'agresseur. La violence est totalement insensée, impossible, incohérente, folle. Elle fait effraction à la conception de l'humain et crée une sorte de blocage du cerveau. Les personnes se retrouvent paralysées, sans pouvoir réagir.

Vous avez toutes et tous peut être dans votre vie été confrontés à une horreur. Dans ces cas-là, tout le monde se retrouve sidéré. L'agresseur fait exprès de créer cet état. Celui-ci empêche le cerveau de contrôler la réponse émotionnelle face au danger. En cas de danger, l'amygdale cérébrale s'allume et fait sécréter des hormones de stress (adrénaline et cortisol), afin de fournir de l'énergie au corps pour qu'il fuit ou se défende. Normalement, cette réserve d'énergie est contrôlée par le cerveau mais dans une telle situation, le corps ne réagit pas à la sécrétion des hormones par l'amygdale cérébrale, dont l'excès fait encourir un risque vital. Cette amygdale est une structure archaïque, qui ne s'éteint pas tant que le danger est présent. Le seul moyen est de faire « disjoncter » le système, en l'isolant. Les victimes ont alors ce sentiment de dépersonnalisation, d'extériorité, de déconnexion, etc., appelé dissociation traumatique. Cette disjonction se produit grâce à la sécrétion d'un cocktail morphine/kétamine très puissant, qui fait que les personnes ne ressentent plus la douleur, ce qui les protège en quelque sorte mais les empêche de réagir avec leurs émotions. L'agresseur peut alors prendre le pouvoir. La victime ne peut plus s'opposer, ni physiquement ni psychologiquement. Cette dissociation peut être très brève ou durer tant que la victime est en contact avec son agresseur. Les personnes courent alors un très grand danger car elles sont complètement anesthésiées et ont l'impression de tout supporter. Un enfant dissocié dans une cour d'école est celui qui sera harcelé.

Nous fonctionnons avec l'empathie. Nous ne ressentons donc pas d'émotion face à une personne dissociée, qui ne manifeste aucun sentiment.

Parallèlement à cette dissociation, une mémoire traumatique se met en place. Le circuit de la mémoire, qui est associé au circuit émotionnel, disjoncte également. Tout ce qui est vécu ne peut plus être intégré par l'hippocampe, le système d'exploitation de la mémoire. Cette mémoire traumatique s'activera au moindre lien et fera revivre à la victime l'agression à l'identique. Elle contient la douleur de la victime mais également les agissements de l'agresseur (sa haine, son mépris), ce qui explique la culpabilité et la honte de la victime. Ces phrases vont continuer à agir sur elle. Par exemple, l'excitation de l'agresseur lors d'un viol est également intégrée à la mémoire traumatique. Lorsque celle-ci s'allume, la victime peut avoir l'impression d'être excitée par des situations de violence. Il ne s'agit pourtant pas de son excitation mais de celle de l'agresseur.

Tant que la personne est dissociée, la mémoire traumatique est sans cesse allumée mais la personne ne ressent pas émotionnellement, de façon consciente, tout ce que la mémoire traumatique dit. Une fois qu'elle n'est plus dissociée, elle vit l'horreur. Une femme victime de violences conjugales est sans cesse dissociée. Si elle arrive à fuir, sa mémoire traumatique se ravivera, elle vivra l'horreur et si elle n'a pas conscience de ce mécanisme, elle reviendra immédiatement. D'où des phénomènes de pseudo-dépendances.

Lorsque les personnes ne sont plus confrontées à leur agresseur, revivre les violences est intolérable pour elles. Il faut donc absolument faire tout pour échapper à cette mémoire traumatique, à travers les conduites d'évitement ou l'action totalement dissociée. Si les victimes sont droguées ou alcoolisées, elles peuvent se rendre en terrain miné. Un autre moyen de se dissocier est la mise en danger (se taper, se brûler, etc.). Ces conduites créent un choc extrême, qui les anesthésie de nouveau.

Les électrochocs servent à faire disjoncter le cerveau. Les amphétamines sont également données aux enfants pour les troubles de la concentration, afin de les faire disjoncter.

Le traitement habituel des troubles psychotraumatiques consiste en de la dissociation (hypnose par exemple). Le plus souvent, il est proposé aux victimes d'anesthésier leurs symptômes et non de traiter la mémoire traumatique. Or celle-ci s'intègre en mémoire autobiographique. Les victimes ont vécu des horreurs, elles le savent mais elles ne sont plus obligées de développer de stratégies de survie. Le traitement ne consiste pas en des médicaments mais il importe de protéger la

personne et de réduire la fracture des circuits de la mémoire. Nous travaillons également sur la stratégie de l'agresseur, pour sortir de la sidération. Très rapidement, les victimes deviennent leur propre experte.

Un site, memoiretraumatique.org, recense de nombreux articles qui peuvent vous intéresser.

De la salle

Je m'interroge sur les soins. Vers qui pouvons-nous orienter les victimes ? J'ai bien compris que tout le monde ne s'inscrivait pas dans votre approche. Combien de temps est-il nécessaire pour le traitement ?

Muriel SALMONA

Il est possible de traiter la mémoire traumatique à n'importe quel âge. Il vaut mieux néanmoins s'y prendre le plus tôt possible, afin d'éviter les impacts sur la santé. Par ailleurs, nous savons comment traiter mais nous ne formons pas les gens pour traiter. Nous sommes dans une période intermédiaire où nous devons forcer les professionnel.le.s à se former. Plus les victimes seront informées, plus elles pourront choisir leurs professionnel.le.s. Il en est de même pour les expert.e.s judiciaires, qui ne sont pas du tout formés.

Les victimes m'expliquent qu'en comprenant ces mécanismes, elles ont réalisé qu'elles n'étaient pas folles mais que leurs réactions étaient cohérentes et normales. Il s'agit d'une étape primordiale en termes d'estime de soi et de justice. Nous cherchons à ce qu'un discours commun émerge sur la psychotraumatologie et que les soignant.e.s adoptent un autre regard sur les victimes. Les personnes se retrouvent en position d'être leur propre expert si elles ont été initiées au fonctionnement de la mémoire traumatique.

En termes de traitement médicamenteux, il est possible de donner des antalgiques car la mémoire traumatique amène à revivre les douleurs à l'identique. Les bêtabloquants sont en outre utiles pour diminuer le niveau d'adrénaline.

De la salle

Ce phénomène est trop méconnu, surtout des services de police et de justice. Etes-vous experte auprès du tribunal ? Quelques événements ont été sidérants ces derniers mois, notamment le procès de Jacqueline Sauvage, lors duquel il lui a été reproché de ne pas avoir suffisamment travaillé sa culpabilité. Je m'étonne à chaque fois de constater à quel point la justice méconnaît ces phénomènes d'emprise.

En ce qui concerne les services de police, Fatiha Aggoune a évoqué le téléphone grave danger. Dans le département du Puy de Dôme, nous en possédons 5 alors que 350 femmes par an sont suivies à Clermont-Ferrand pour des questions de violence conjugale. En outre, nous assistons à une quasi-systématisation de la correctionnalisation des crimes, avec des auteurs qui récidivent très facilement. Il importe de progresser en termes de protection des femmes. 90 % des femmes mortes de féminicide cette année avaient porté plainte.

De la salle

Le site Stop au déni est très bien fait et contient de nombreuses informations pour les jeunes.

De la salle

Comment faire en sorte que les agresseurs soient moins nombreux ?

De la salle

A partir de quel âge est-il possible de travailler cette mémoire ?

Muriel SALMONA

La mémoire traumatique se met en place au dernier trimestre de grossesse. Il est donc possible de travailler sur des situations qui se sont produites bébé. Cette mémoire fonctionne comme une boîte noire. Elle s'exprime par des sensations et des réactions. Elle peut être traitée jusqu'à la fin de vie.

L'impunité est la règle. Nous sommes entourés d'agresseurs, qui ne sont jamais inquiétés. Le fonctionnement de la justice est essentiel. La violence constitue une atteinte à des droits fondamentaux, qui doivent s'exercer. Je me suis proposée pour former les expert.e.s. Souvent, je sers d'expert pour des cours d'assises.

La formation des magistrat.e.s est très importante. La notion de non-protection des victimes est primordiale, tellement elles ne sont pas protégées.

Les procédures judiciaires exposent les victimes aux agresseurs. Dans des pays comme la Colombie, il est hors de question qu'une victime soit confrontée à son agresseur. Ce principe figure dans la convention européenne d'Istanbul. A partir du moment où une victime se retrouve dans une telle situation, elle est dissociée et mise en situation de vulnérabilité et de danger. Dans le même temps, la mémoire traumatique de l'agresseur est ravivée et il est envahi par la violence qu'il a déjà exercée.

La justice restaurative est monstrueuse et complètement naïve. On considère qu'il appartient aux victimes d'expliquer aux agresseurs la gravité de leurs actes. La culture de la protection de la victime doit absolument être développée. Le téléphone grave danger est insuffisant. Les procédures judiciaires doivent être moins maltraitantes.

Nous nous battons également pour l'arrêt de la déqualification, qui constitue également une manière de nier la réalité. Nous sommes dans une situation où l'agresseur est plus protégé que la victime, avec une inégalité de fait, qu'il faut combattre.

Iman KARZABI

Il importe de souligner le rôle que chaque professionnel.le a à jouer pour faciliter l'accès des femmes victimes à des dispositifs d'aide.

Le travail en réseau est en outre primordial car il permet d'échanger, de mutualiser les ressources et de mieux connaître les partenaires. Je vous invite à identifier sur votre territoire les différents partenaires.

Vous pouvez vous appuyer sur la cartographie de l'observatoire régional, qui a identifié tous les dispositifs spécialisés et d'accueil des femmes victimes de violence.

En conclusion, je tiens à souligner l'importance de lutter contre le sexisme, à la racine des violences faites aux femmes et qui fait perdurer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Fatiha AGGOUNE

Je vous remercie pour cet exposé passionnant et très riche. Je m'associe complètement à votre combat.

Atelier 3 : Lutter contre le cybersexisme

Aurélié LATOURES

Observatoire régional des violences faites aux femmes, Centre Hubertine Auclert

L'intervention est prévue autour de trois axes de réflexion :

- comprendre le cybersexisme ;
- comment (ré)agir face au cybersexisme ;
- échanger sur les actions locales.

Organisme associé de la région Ile-de-France depuis 2009, le Centre Hubertine Auclert a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

- construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes ;
- renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs ;
- promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment *via* la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs ;
- lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.

Le Centre possède une expertise depuis quatre ans sur l'égalité femmes-hommes et le numérique. Il organise un cycle de conférences depuis 2013 sur différentes thématiques. « L'intelligence artificielle est-elle sexiste ? » sera le thème de la prochaine, le 7 mars.

Nous avons mené un certain nombre d'actions depuis 2014 autour du cybersexisme. Un premier colloque a été organisé en 2014 pour réaliser un état des lieux des connaissances. Une étude a démarré en 2015 dans 12 établissements d'Ile-de-France. Deux campagnes de sensibilisation ont été lancées, l'une en 2015 et l'autre en 2016.

Comprendre le cybersexisme

Il est de plus en plus question, dans les médias et dans l'institution scolaire, des questions de cyberharcèlement (acte répété) et de cyberviolence (acte isolé) :

- propos diffamatoires et discriminatoires ;
- propagation de rumeurs ;
- divulgation d'informations ou d'images personnelles ;
- propos humiliants, agressifs et injurieux ;
- usurpation d'identité ou piratage de compte ;
- intimidations, insultes, moqueries, menaces ;
- incitations à la haine.

Il s'agit de contenus envoyés, rendus publics ou partagés à travers les outils de communication numérique (applications, réseaux sociaux, SMS, etc.). Ils peuvent s'adresser à une ou plusieurs personnes et être le fait d'une ou plusieurs personnes.

Deux vidéos sur le cybersexisme sont projetées.

Dans la première vidéo, nous voyons une jeune fille sur son lit dans sa chambre, avec un garçon allongé sur elle. Le harcèlement qu'elle vit dans la journée continue dans sa chambre par les réseaux sociaux. La vidéo met en lien le virtuel et le réel. Une insulte lui est adressée par une première personne en ligne puis on aperçoit un compteur de « likes », matérialisés dans la vidéo par les personnes autour de son lit. Nous percevons la différence avec le harcèlement plus traditionnel, où la maison était auparavant un refuge.

De la salle

Tous ceux qui « like » participent également au harcèlement et à la violence. Il s'agit d'un acte indirect.

Aurélié LATOURES

La vidéo met en évidence le fait que la plupart du temps, les jeunes n'ont pas conscience de ce phénomène.

Dans la deuxième vidéo, une fille et un garçon entretiennent une relation intime. Ils sont chacun devant une caméra et se filment en direct en jouant à se déshabiller. Au moment où la fille se dévêt, le garçon capture une image et l'envoie à sa bande de copains. La fille voit ensuite les commentaires insultants à son égard et en est profondément affectée.

Ce phénomène de cyberharcèlement est particulièrement genré, avec des différences fortes entre les filles et les garçons. 12,5 % des 6-18 ans déclarent avoir été agressé.e.s ou harcelé.e.s sur Internet ou sur les réseaux sociaux (11,1 % des garçons et 13,4 % de filles).

L'enquête réalisée par le centre visait à mieux comprendre les mécanismes sexistes à l'œuvre dans un certain nombre de phénomènes, *via* des questionnaires et des entretiens. Il est ressorti de cette enquête que certains types de violence touchent particulièrement les filles, la propagation de rumeurs et les insultes, principalement sur l'apparence physique. Des formes de violence sont spécifiques aux outils numériques : près de 3 filles et 2 garçons par classe sont victimes de cybersexisme. Les filles et les garçons envoient de manière équivalente des selfies. En revanche, l'enquête montre que les filles sont davantage confrontées à la contrainte pour envoyer ce type de photos.

Un autre phénomène est lié à la diffusion de photos sans le consentement. Les filles sont davantage concernées que les garçons, de même que par la réception de SMS à caractère sexuel.

Les violences en ligne et hors ligne sont fortement imbriquées. Elles sont très proches ; dans la moitié des cas, elles sont subies par les mêmes personnes. Cette donnée est importante en termes de formation.

Le cybersexisme peut être défini comme un ensemble de comportements et propos tenus en ligne dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe et qui contaminent l'espace hors ligne. Il touche majoritairement les filles mais contribue à imposer les normes de féminité et de masculinité aux deux sexes.

L'enquête met en lumière un certain nombre d'impacts sur les différentes sphères :

- psychologique (perte d'estime de soi, sentiment d'insécurité, désespoir, idées suicidaires, etc.) ;
- scolaire (mise à l'écart, perte de capacité de concentration en classe, peur de venir à l'école) ;
- sociale (exclusion, rupture de relations).

Le comportement se modifie également, avec l'émergence d'une sorte d'autocensure.

Les élèves en parlent peu. 1 sur 4 n'avait jamais évoqué les cyberviolences déclarées dans l'enquête, en raison d'une certaine honte, par fatalisme, par crainte d'être jugé.e.s sur ses comportements, par peur d'être sanctionné.e.s sur ses usages numériques alors qu'il ou elle les considère comme des outils vitaux socialement.

Les adultes de l'établissement scolaire ont également été interrogés. Les cas cités par les jeunes et les adultes n'étaient pas les mêmes. Nous avons identifié trois effets d'invisibilité du cybersexisme vis-à-vis des adultes :

- l'effet iceberg ;
- l'effet goutte d'eau (avec des indices peu perceptibles) ;
- l'effet tsunami (conséquences de grande ampleur qui arrivent d'un coup).

Comment agir face au cybersexisme

Nous proposons d'adopter une posture favorable à l'égalité filles-garçons, avec 4 points de vigilance :

- ne pas culpabiliser les filles ;
- ne pas surprotéger les filles ;
- responsabiliser les agresseur.euses ;
- engager une réflexion avec les élèves sur la présentation de soi en ligne, sur les injonctions différenciées pour les filles et les garçons, sans diaboliser les outils de communication numériques.

Les discussions avec les filles et les garçons doivent porter sur le rôle des images en ligne et dans les médias, les droits (vie privée, droit à disposer de son corps, liberté de consentement) et les devoirs en ligne (conséquence des agissements).

Il importe que les jeunes sachent qu'il est possible d'agir. La loi pour une République numérique du 8 octobre 2016 introduit une modification du Code pénal. Les articles 226-1 et 226-2 réprime le partage sans consentement de toutes images ou paroles à caractère sexuel, peu importe que les images soient prises par la victime elle-même ou avec son consentement et quel que soit le lieu. L'auteur risque jusqu'à 60 000 euros d'amende et deux ans de prison.

Atelier 4 : Témoins de violences faites aux femmes : que faire ?

Alma GUIRAO

Créatrice de l'application HandsAway

Pourquoi ai-je voulu créer cette application ? J'ai été de trop nombreuses fois victime d'agressions sexistes et sexuelles, jusqu'à une dernière agression il y a un peu plus d'un an. Je ne me suis pourtant pas sentie légitime à aller porter plainte, en dépit des faits. J'en ai discuté avec ma famille et mes amis, mais ces faits semblent s'être banalisés aux yeux de beaucoup. Eprouvant une grande lassitude, je me suis interrogée sur ce que j'allais faire. J'ai alors organisé des événements dans des bars à Paris, pour demander à des femmes comment elles réagissaient lorsqu'elles étaient victimes d'agressions sexistes et/ou sexuelles. Toutes affirmaient avoir été victimes.

Parmi ces agressions sexuelles, les personnes interrogées citaient des hommes qui les suivaient, qui se permettaient de les toucher dans le métro, des insultes, des sifflements à répétition. Pour autant, elles ne sentaient pas légitimes pour aller porter plainte, et lorsqu'elles le faisaient, rien ne se passait après.

J'ai donc créé cette application HandsAway, qui signifie « bas les pattes » en anglais. Elle permet d'émettre une alerte géolocalisée en cas d'agression, que l'agression se soit déroulée dans la rue, dans les transports, et qu'il s'agisse d'une agression verbale ou physique. Cette application doit permettre aux femmes de témoigner librement, d'établir des données quantitatives et qualitatives sur le quotidien des femmes et de servir d'exutoire.

L'alerte est ensuite diffusée auprès de Street Angels, sensibles à la cause des agressions sexistes dans la vie des femmes, qui recevront l'alerte et pourront agir auprès de la personne victime. Un dialogue peut ainsi se créer afin de déculpabiliser la victime et apporter une première écoute.

Nous avons lancé l'application fin octobre. 5 000 personnes se sont déjà inscrites. Plus de 1 000 témoignages ont été recensés sur l'application. Le taux de réponse des Street Angels est supérieur à 90 % lorsqu'ils reçoivent une alerte.

Cette application est donc réellement utile et efficace et répond à un besoin. Je me souviens d'une jeune femme de 16 ans, considérablement choquée par l'agression sexiste qu'elle avait subie. Un homme l'a suivie, puis a mis la main sous sa jupe, alors que la jeune femme était complètement tétanisée et ne savait pas comment réagir. Les Street Angels l'ont encouragé à porter plainte auprès de la police et à chercher un réconfort pour expliquer son traumatisme.

HandsAway permet aussi de recueillir des données quantitatives et qualitatives, afin d'informer les autorités de la réalité du quotidien des femmes et de les inciter à réagir. Il manque des données réelles sur le nombre d'agressions sexistes et sexuelles, parce que les femmes ne portent pas plainte. L'un des objectifs poursuivis par l'application est aussi de faire agir directement la police, mais cette démarche s'avère compliquée. Il est ainsi proposé d'avoir accès à un formulaire en ligne digital, rapide et ciblé, afin de pouvoir porter plainte facilement. Enfin, il convient de sensibiliser les forces de police à la nécessité de prendre ces plaintes en considération.

A titre d'exemple, je me souviens du cas d'une jeune femme caillassée dans la rue, parce qu'elle n'avait pas répondu aux avances d'un groupe de garçons. Elle a informé la communauté Street Angels qu'elle allait porter plainte. Lorsqu'elle s'est rendue au commissariat, la police n'a pas su comment traiter sa plainte et ne l'a pas prise au sérieux, invoquant des dossiers plus importants à gérer. La jeune femme s'est sentie bafouée. Grâce aux données recueillies dans HandsAway, la situation va pouvoir évoluer. Nous avons créé un partenariat avec la RATP et sommes soutenus par SNCF Développement et par la Mairie de Paris. Ces soutiens institutionnels sont indispensables au développement de notre application.

Nous souhaitons maintenant aller plus loin, par exemple en formant des Street Angels à intervenir physiquement lorsqu'ils reçoivent des alertes. Ce doit être des personnes rencontrées préalablement, spécifiquement formées. Pour le moment, nous prônons surtout l'échange et le premier contact pour déculpabiliser la victime juste après l'acte que les femmes ont subi dans la rue ou les transports en commun. En conclusion, vous l'avez compris, c'est un cri de femme, un cri de colère qui a motivé la création de cette application.

De la salle

A mon sens, il faut manipuler le vocabulaire de base avec précaution, parce que tout le monde n'est pas familier des termes utilisés, comme Street Angels.

Alma GUIRAO

C'est vrai. Pourquoi avons-nous choisi des termes plutôt anglo-saxons ? Selon nous, la cause de la liberté de mouvement des femmes dans les rues et dans les transports en commun ou de la lutte contre les agressions sexistes ou sexuelles ne se limite pas à la France, mais concerne le monde entier. Je pense notamment à l'Inde. Notre application donne aussi une définition du terme Street Angel, avec la volonté d'en expliquer le rôle. Nous nous efforçons surtout de communiquer auprès du public concerné par ces situations, mais pour s'assurer de l'utilisation de cette application, notamment par les jeunes générations, il est nécessaire de rendre cette dernière un peu agréable, un peu « fun ».

De la salle

Si je suis victime d'une agression sexiste dans la rue, j'utilise l'application pour la signaler, puis un Street Angel va venir.

Alma GUIRAO

Non, il va recevoir votre alerte et communiquer avec vous via l'application mobile. Les Street Angels constituent la communauté engagée contre les agressions sexistes. Pour devenir Street Angel, il suffit de s'inscrire.

De la salle

Comment est-on engagé ?

Alma GUIRAO

Le Street Angel inscrit sur l'application s'engage à lutter contre les agressions sexistes. Si tel n'est pas le cas, il peut être banni de l'application. Il faut toutefois laisser la possibilité aux personnes de s'inscrire, car il s'agit aussi d'informer les personnes qui ne sont pas concernées par ces agressions. Par ailleurs, l'alerte n'est géolocalisée qu'après l'agression sexiste. Lorsque l'utilisatrice se déconnecte, elle n'est plus visible. Le Street Angel communique via la plate-forme numérique, et jamais physiquement. Son rôle pourra être élargi à l'avenir, mais après une formation idoine. Il peut s'agir d'agents de sûreté, formés, et potentiellement en mesure de verbaliser les agresseurs s'ils se trouvent à proximité.

A mon sens, il est préférable de ne pas réduire le champ de l'application pour le moment, mais nous nous engageons à réaliser un travail de modération, pour éviter tout dérapage. Dans ces circonstances, nous sommes amenés à intervenir. Les personnes incriminées par des dérapages sont bannies de l'application.

De la salle

Le risque est que les conseils donnés ou les propos tenus encouragent la personne à se mettre en danger.

Alma GUIRAO

Cette situation ne s'est jamais produite. L'objectif est d'amener du réconfort et d'inciter la personne à suivre les préconisations légales. Cependant, nous suivons l'utilisation de l'application, puisque nous assurons un rôle d'interaction et de modération des dialogues et des alertes. 0,2 % des alertes et des commentaires étaient inappropriés.

De la salle

L'application fonctionne-t-elle 24 heures sur 24 ?

Alma GUIRAO

Oui. Notre équipe de deux personnes suit en permanence l'application, qui est connectée la nuit. Nous recevons les alertes en temps réel. C'est un choix de vie. Le jour où l'application accueillera 500 000 personnes, son statut sera amené à évoluer. Cette application concerne l'ensemble du territoire national.

De la salle

L'application a recensé 1 000 agressions.

Alma GUIRAO

Nous avons recueilli 1 000 alertes entre fin octobre et aujourd'hui. Il faut télécharger l'application pour y accéder.

De la salle

Je l'ai fait, mais je n'ai reçu aucune alerte.

Alma GUIRAO

Heureusement ! Il faut prendre en considération la périodicité des alertes. Ainsi, pendant les vacances ou au cours du week-end, nous ne recensons aucune alerte. Les alertes concernent ainsi essentiellement les trajets entre le domicile et le lieu de travail. De surcroît, l'alerte doit se produire à proximité.

De la salle

Préconisez-vous de séparer les hommes des femmes dans les transports, à l'image de ce qui se fait dans certains pays ?

Alma GUIRAO

Pas du tout, mais je préconise toutefois une forte sensibilisation des usagers dans les réseaux de transport. Nous avons cependant eu l'idée de créer un système de « co-piétonnage » entre citoyens pour sécuriser les femmes dans les derniers transports en commun et dans la rue tard le soir. Ce système se nomme « Mon Chaperon », auquel ce sont surtout des femmes qui font appel.

Pour ce qui est de séparer les hommes des femmes, il ne faut pas tout confondre. La drague est une démarche magnifique entre hommes et femmes, mais une sensibilisation des hommes et des femmes confondant drague et agression sexiste est indispensable.

De la salle

Comptez-vous diffuser les données recueillies ?

Alma GUIRAO

Oui. Nous entendons les diffuser aux autorités légales, au gouvernement et aux réseaux de transport. Nous n'avons pas vocation à les rendre publiques. Les alertes ne sont ainsi visibles que pendant 15 heures.

De la salle

Avez-vous présenté l'application à des représentants des Ministères ?

Alma GUIRAO

J'ai rencontré une conseillère de François HOLLANDE, mais cette démarche n'est pas allée plus loin. En revanche, les Régions et la Mairie de Paris m'ont aidée, ce qui s'est avéré fondamental.

De la salle

A terme, un partenariat pourrait être noué avec les forces de l'ordre ou avec l'Etat.

Alma GUIRAO

Absolument. A ce stade, le dialogue s'est surtout noué avec les forces de police. Si vous avez des contacts, n'hésitez pas à nous les transmettre !

De la salle

Une véritable formation des forces de l'ordre aux violences conjugales, aux agressions sexistes et aux viols me semble indispensable, car ces situations ne sont pas suffisamment prises en compte.

De la salle

Le statut de HandsAway peut aussi poser problème.

Alma GUIRAO

Vous avez raison. Nous ne possédons pas le statut d'association, ce qui pose problème. Même si nous parvenons à ouvrir le dialogue, nous peinons à aller plus loin. Pour le moment, nous sommes considérés comme une entreprise, car nous avons dû lever des fonds pour créer l'application. HandsAway a toutefois vocation à rester une application gratuite.

L'animatrice

En conclusion, je vous invite à télécharger l'application et à devenir des anges de la rue. Nous allons maintenant passer la parole à Ambre ELHADAD pour la présentation de son témoignage.

Ambre ELHADAD

Je suis chargée de mission « droits des femmes et lutte contre les discriminations » à Champigny. Nous nous efforçons de sensibiliser les témoins sur les situations d'agressions et de violences. Toutefois, comme les témoins potentiels ne sont pas explicitement nommés, ils ne sentent pas nécessairement concernés. Comment sensibiliser le public ? Comment promouvoir l'acte citoyen d'intervention lorsqu'on est témoin d'un acte de violence ? Faut-il former les témoins à intervenir auprès d'un auteur ? Comment faire en sorte qu'ils se sentent en droit d'intervenir ?

Une démarche semble indispensable pour recréer de la solidarité sur l'espace public et une chaîne d'intervention auprès de la victime, allant du témoin jusqu'au professionnel. Cette ambition suppose néanmoins que l'intervention du témoin ne mette pas en danger la victime plus qu'elle ne l'est.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en Belgique et au Québec, par exemple la diffusion de plaquettes sur le harcèlement de rue avec des conseils aux victimes et aux témoins. Cette problématique nécessite une formation citoyenne des témoins (comment intervenir, comment écouter la victime, comment l'orienter), ce qui suppose de connaître la chaîne d'intervention des professionnels. Ainsi, le numéro 3919 ne s'adresse pas qu'aux victimes, mais aussi aux témoins, afin de leur permettre de se former.

A Champigny, nous avons mis en place une action à destination des jeunes dans un collège. J'ai travaillé avec des garçons sur l'idée que lorsqu'ils sont en groupe, ils peuvent être témoins, mais aussi devenir complices s'ils n'interviennent pas. L'objectif est de désamorcer les violences sexistes qui se déroulent en bande, lorsque les responsabilités sont un peu diluées. Dans ce cadre, nous avons organisé des petites saynètes pour favoriser la prise de conscience. Aux yeux des jeunes, il apparaissait que le seul moyen d'agir consistait à appeler un adulte. Nous leur avons démontré qu'il existait d'autres voies d'action, en nous appuyant sur les planches dessinées du Crocodile.

A partir du 25 novembre, nous avons créé des fiches « intervention témoin » pour rappeler aux témoins de violences sexistes sur l'espace public ou de violences conjugales comment ils doivent agir et dans quel cadre. A titre d'exemple, si vous entendez régulièrement des pleurs chez vos voisins, il est alors suggéré de sonner chez le voisin, par exemple pour solliciter du sucre. Cette démarche peut contribuer à désamorcer la situation de violence.

De la salle

Je suis récemment intervenue chez ma voisine de palier, car j'entendais des bruits effroyables depuis cinq minutes. J'ai appelé la police, puis ai frappé à la porte. La petite fille de ma voisine est venue se réfugier chez moi. La police est intervenue. La femme victime de violence n'a cependant pas voulu témoigner. Les policiers sont repartis trois minutes après, ce qui m'a choqué. Je les ai interpellés à ce sujet, ajoutant que la petite fille m'avait décrit les scènes dont elle avait été témoin et victime. Les policiers m'ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire tant que la victime ne témoignait pas. Pourtant, la petite fille et moi-même aurions pu le faire.

Ambre ELHADAD

La victime sait toutefois qu'elle peut s'appuyer sur quelqu'un.

De la salle

Certes, mais la police ne fait pas toujours son travail.

De la salle

La victime doit cependant porter plainte.

Ambre ELHADAD

Le parquet peut aussi se saisir de l'affaire, d'autant plus que la police est arrivée en situation de flagrant délit.

De la salle

Quel est le statut des témoins dans ce genre de faits ? Rien ne m'a été demandé. De même, la petite fille n'a pas été sollicitée.

De la salle

Cela traduit un dysfonctionnement à mes yeux, alors qu'on ne peut pas demander à une victime de témoigner de ce qu'elle a vécu, car elle est sous le choc. Le témoignage de la petite fille aurait dû être pris en compte, d'autant plus qu'elle est elle-même victime de ces violences. Je crois qu'il faut alors appeler le 119 (l'enfance maltraitée) ou retourner au commissariat pour porter plainte.

L'animatrice

La question des témoins est liée à la problématique de la prise en charge globale et à l'intervention des professionnels (police, justice...), qui sont parfois confrontés à des dysfonctionnements. Le sens de l'atelier est aussi de s'armer entre nous pour pouvoir agir.

Je propose de laisser la parole à Ambre Elhadad pour lui permettre d'achever son intervention.

Ambre ELHADAD

Une journée Portes Ouvertes a été organisée le 25 novembre à la Maison de Justice et du Droit de Champigny. A l'occasion de cette manifestation, des professionnels (délégué du Défenseur des Droits, Tremplin 414, CIDFF...) ont accueilli et accompagné des victimes de violences faites aux femmes et l'ensemble du public, pour présenter leurs interventions. Nous n'avons toutefois pas rencontré un succès considérable, car les gens se sentaient peu concernés. Nous devons donc agir pour faire en sorte que tout le monde se sente concerné.

De la salle

Il convient de rappeler qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Ambre ELHADAD

Notre objectif est maintenant de travailler avec les bailleurs sociaux pour entreprendre une sensibilisation dans les habitats collectifs, notamment sur les violences conjugales.

De la salle

Par expérience, il n'est pas étonnant que les gens ne se sentent pas concernés par une Journée Portes Ouvertes sur les violences conjugales. Il faut introduire la notion de protection de l'enfance pour inciter les gens à se sentir touchés.

De la salle

Il y a quelques semaines, un reportage a été diffusé sur LCP sur le fait d'être témoin d'une agression. Il s'intitule « *non-assistance à personne en danger* » et a été réalisé par Aurélia BLOCH, qui a, par le passé, été témoin d'un viol. Elle s'est interrogée sur le fait de ne pas avoir agi et a eu l'idée de réaliser ce reportage.

De la salle

D'après ce que disent les femmes confrontées à une situation de danger, elles ont besoin de sentir qu'un voisin sera en mesure d'intervenir lorsqu'elles crient. Si le voisin est en mesure d'appeler la police, la personne ne se sent pas abandonnée. A mon sens, cette démarche relève de la simple citoyenneté.

Par ailleurs, s'agissant des enfants exposés, qui peuvent également devenir victimes, je crois que les femmes préfèrent s'adresser aux associations, plutôt qu'aux services sociaux, de crainte d'une intervention de la protection de l'enfance. Je suis donc très réservée sur l'utilisation du 119 et je préfère celle du 3919. Toutefois, il arrive que les femmes nous contactent pour protéger leurs enfants, et envisagent de partir pour la même raison. Leur objectif est de reconquérir leur fonction parentale, puis leur identité en tant que femme.

De la salle

Je suis très contente d'avoir agi, mais j'ai constaté une limite par rapport à ce que nous pouvons faire. Je suis restée en contact avec la voisine, qui reste dans le déni total des événements qui se sont déroulés. Il me semble qu'il aurait été utile de contacter la justice pour démontrer à cette personne que ce qu'elle a vécu n'était pas normal.

L'animatrice

Nous allons devoir en rester là. Ce thème mérite d'être approfondi et pourra faire l'objet d'une prochaine rencontre.

Conclusion

Fatiha AGGOUNE

Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'observatoire de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, des droits humains et des droits des migrants

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine. Ensemble, nous avançons plus loin. Je suis preneuse de vos idées. Nous vous adresserons les actes de cette journée. Les intervenantes et intervenants nous ont apporté des éclairages indispensables pour notre activité professionnelle, notre vie militante et notre vie. Merci pour votre participation et à l'année prochaine.